

Terroirs



DE RHÔNE-ALPES

LES HOMMES - LES PRODUITS - LES TERRITOIRES



AGRICULTURE BIOLOGIQUE
UNE FORTE DYNAMIQUE
DE DÉVELOPPEMENT

FILIÈRES

► Échange : céréaliers et éleveurs bio ensemble



TERRITOIRE

► Élevage : la viande bio a le vent dans le dos



PORTRAIT

► Un maraîcher de conviction

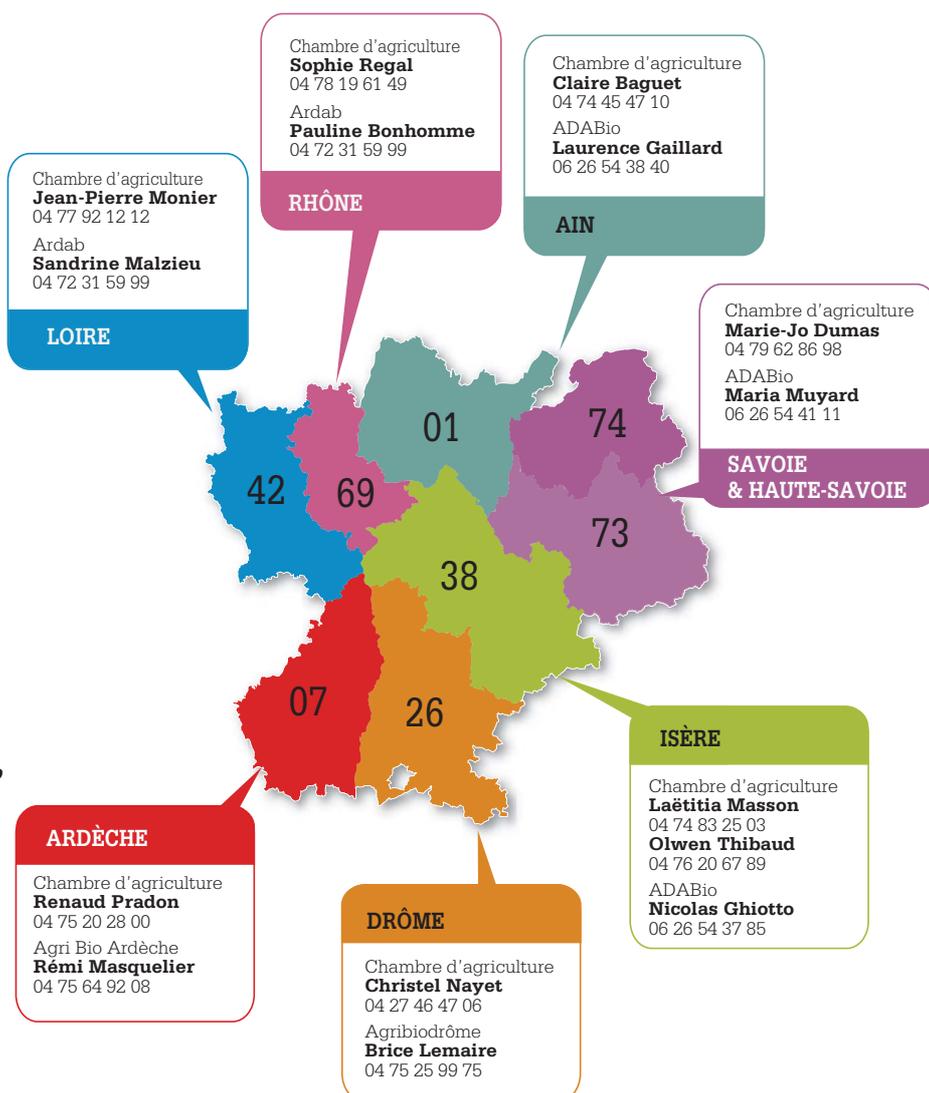


Pratique

Répertoire Des réseaux de conseillers pour vous accompagner

Dans chaque département de Rhône-Alpes, animateurs et techniciens sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre projet : n'hésitez pas à les contacter pour toutes questions sur les techniques de l'agriculture biologique, la réflexion sur votre projet de conversion ou d'installation en bio, les aides spécifiques pour les fermes bio, les dates à venir des prochaines formations, journées techniques, portes ouvertes, etc.

PÔLE BIO
CONVERSION
RHÔNE - ALPES



ATELIERS
élevage
& céréales

tech & bio

Jeudi 29 septembre 2016
Saint-Marcellin-en-Forez
(Loire)

www.aura.chambres-agriculture.fr

Inscriptions avant le 20 septembre

Infos/Contact :

Renaud Pradon 04 75 20 28 00
renaud.pradon@ardeche.chambagri.fr



DOSSIER

Dynamique de conversion

- **Conjoncture** / L'agriculture bio en pleine croissance ! p.4&5
- **Auvergne-Rhône-Alpes** / Dans la dynamique des conversions bio p.5
- **Lait bio** / " Le changement, c'est aussi dans la tête " p.6&7
- **Témoignage** / « Trouver un nouvel équilibre » p.7
- **Grandes cultures** / Un contexte de conversion motivant p.8&9
- **Témoignage** / « On redevient un agronome » p.9
- **Pommes et poires bio** / Une conduite de vergers réellement performante p.10&11

FILIÈRES

VÉGÉTALE

- **Grandes cultures bio** / Anticiper pour capter les meilleurs débouchés p.12
- **La Drômoise de céréales** / Une filière complète pour valoriser la production bio p.13
- **Partenariat** / Des échanges céréaliers et éleveurs bio fondés sur une bonne entente p.14

ANIMALE

- **Bovins bio** / Ensemble, c'est mieux p.15
- **Transformation** / Abattoir de La Mure : flexible et bio p.16
- **Elevage** / Les filières viande bio ont le vent en poupe p.17

RÉGLEMENTATION

- **PNPP** / Du nouveau pour les substances naturelles p.18&19
- **Expérience** / « Des produits indispensables ! » p.19

PORTRAIT

- **Gaec Terres de Luisandre** / Le bio : c'est une philosophie de vie p.20&21

BIO&EAU

- **Territoires** / Le programme Bio et eau poursuit sa route p.22

ENSEIGNEMENT

- **Parole d'expert** / « L'agroécologie, c'est tirer parti de ce que nous offre la nature » p.23

Terroirs de Rhône-Alpes est édité par la Sept (Société d'édition de presse de nos terroirs) ● Directeur : Romain Longefay ● Rédaction : Apasec (Agence de presse agricole du Sud-Est) - Gérant : Jean-Pierre Royannez - Rédacteur en chef : David Bessenay, 04 72 72 49 06 ● Réalisation PAO : Apasec (69) ● Imprimerie : Rotogaronne - 47310 Estillac ● Publicité et opérations de partenariat : ARB, Agrapole, 23 rue Jean Baldassini, Lyon Cedex 07 - Contact : Christophe Joret, 04 72 72 49 94 ● ISSN : 2273-4872



23 rue Jean Baldassini / 69364 Lyon Cedex 07

Sommaire

Septembre 2016



« Nous sommes mobilisés pour vous accompagner »

La forte dynamique de conversion à l'agriculture biologique se poursuit en 2016, tant au niveau national que dans notre région. Fin 2015, la France comptait 28 884 fermes bio, pour un total de 1,375 million d'hectares, soit 23 % de surface en plus qu'en 2014. Au niveau régional, Auvergne-Rhône-Alpes se place à la 2^e position avec 4 219 fermes bio pour 177 034 ha, soit 6,2 % de la SAU régionale. La croissance de la bio est portée par un intérêt grandissant des agriculteurs, mais aussi par le marché, qui a progressé de 14,7 % en 2015 par rapport à 2014, pour atteindre un total de 5,76 milliards d'euros*. Les associations de développement de l'agriculture biologique, les chambres d'agriculture et les coopératives accompagnent les producteurs et les opérateurs qui souhaitent s'engager en agriculture biologique. Nos réseaux se sont également mobilisés afin que les enveloppes pour les aides à la conversion et au maintien de la bio soient suffisantes pour soutenir la croissance de toute la filière.

Afin d'illustrer cette dynamique, nous vous présentons dans ce numéro des parcours de conversion en bovin lait, grandes cultures et arboriculture. À travers ces témoignages de producteurs récemment engagés en bio et des techniciens qui les accompagnent, nous aborderons les changements techniques et économiques que cela implique sur les fermes et les solutions apportées face aux problèmes qu'ils ont pu rencontrer. Nous ferons ensuite un focus sur la filière grandes cultures bio qui est en plein essor et doit s'organiser pour valoriser au mieux les productions issues des conversions sur les prochaines années. La production de viande bovine bio se développe également, avec de nombreuses conversions dans notre région, ce qui conduit la filière à optimiser sa structuration, notamment via les circuits longs et la restauration collective.

Enfin, nous vous donnons rendez-vous lors de deux événements organisés en cette rentrée : les Ateliers Tech&Bio le 29 septembre et la Quinzaine de la bio du 10 au 21 octobre, avec une trentaine de portes ouvertes en Rhône-Alpes.

● **LUDOVIC DESBRUS**, président de Corabio
● **GILBERT GUIGNAND**, président de la chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes
● **GÉRARD RODANGE**, président de Coop de France Rhône-Alpes-Auvergne

* Source : Agence bio

Note : le magazine Terroir Bio reste encore, en 2016, diffusé uniquement sur la zone Rhône-Alpes pour des raisons techniques, mais l'élargissement de la zone de diffusion est à l'étude.

Ce magazine est réalisé avec le soutien de



Auvergne - Rhône-Alpes



Terroirs de Rhône-Alpes est un supplément des journaux suivants...



L'agriculture bio en pleine croissance !

Portée par une consommation en progression et une bonne dynamique, la bio surfe sur une forte vague de conversion. « L'agriculture bio a connu un essor sans précédent en 2015, et cette croissance s'intensifie début 2016 », affirme l'Agence bio.

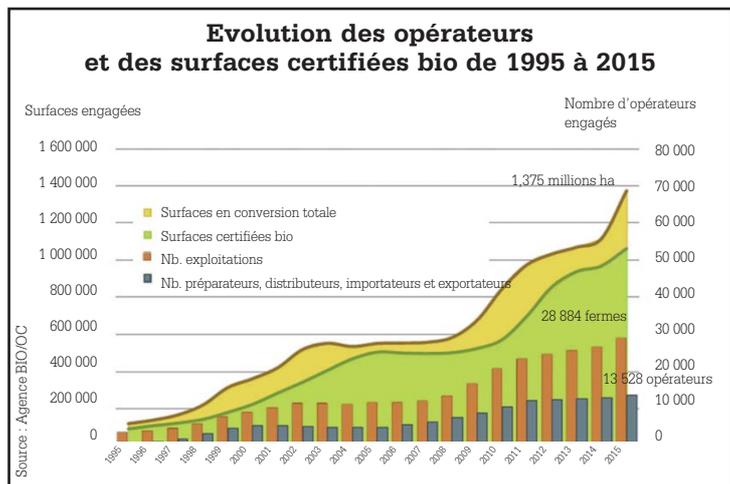
Les chiffres parlent d'eux-mêmes ! En 2015, par rapport à 2014, l'agriculture bio affiche d'honorables résultats : + 14,7 % de croissance de son marché ; + 5 % d'opérateurs à l'aval ; + 9 % de producteurs ; + 23 % de terres bio. Soutenue et entraînée par un élan de la consommation, la production en agriculture biologique est dynamisée. « La bio continue son ascension en France, en réponse aux attentes des consommateurs et, plus largement, des citoyens », constate l'Agence bio. Dans tous les circuits de distribution les ventes de produits bio ont progressé et affichent une belle croissance à deux chiffres : + 20 % pour la vente directe ; + 17 % pour les magasins spécialisés ; + 15 % pour les artisans commerçants et + 11 % pour les grandes surfaces alimentaires. Les achats de produits bio sont aussi en hausse en restauration collective (+ 18 %). « Début 2016, près de 6 restaurants collectifs sur 10 servaient des produits bio en France, annonce l'Agence bio. La bio est particulièrement présente dans la restauration scolaire, avec 75 % des établissements qui en proposent. »

La production bio enclenche la vitesse supérieure

Portée par un marché en accélération, l'agriculture bio connaît une vague de conversion sans précédent. « En écho à une forte demande, la production bio enregistre des records avec plus de 200 fermes supplémentaires en bio chaque mois en 2015. Ainsi, fin 2015, la France comptait 28 884 fermes bio, soit une progression de 9 % par rapport à 2014 », commente l'Agence nationale de l'agriculture biologique. Ces fermes cultivent 1,375 millions d'hectares en bio, un chiffre en augmentation de 23 % par rapport à 2014. Si bien que la barre des 5 % de la SAU nationale en agriculture bio est dépassée ! Et cette dynamique de développement se confirme en 2016 : « plus de 3 200 producteurs se sont nouvellement notifiés auprès de l'Agence entre le 1^{er} janvier et 15 mai 2016, soit près de 12 % des exploitations engagées. Au vu des surfaces en conversion fin 2015, les surfaces certifiées bio devraient augmenter de plus de 8 % en 2016, et de plus de 20 % en 2017 et répondre ainsi au développement du marché », estime l'Agence bio.



Concernant l'élevage, le développement en bio concerne toutes les espèces, mais les filières les plus dynamiques sont l'élevage de bovin allaitant (+ 15 % de fermes engagées) et l'élevage ovin (+ 10 % des fermes). En monogastriques, les conversions ont repris en élevage porcin et les mises en place d'ateliers de volailles se développent en cohérence avec le marché. La bio est également mieux représentée dans les cultures pérennes : près de 18 % des surfaces de vergers et plus de 9 % des surfaces de vigne sont conduites en bio. La dynamique de conversion se confirme en 2016 et plus particulièrement en bovin lait (plus de 530 nouveaux élevages spécialisés), élevage allaitant (plus de 380 nouvelles fermes) et les exploitations de



Tout le monde y passe !

Toutes les filières de production sont concernées par cette vague de conversion à l'agriculture biologique. Les secteurs les

Avec 13,8 % des ruches engagées, l'apiculture biologique de France représente l'élevage le mieux représenté en bio.



Le marché de la bio a progressé de 14,7 % en 2015 par rapport à 2014, pour atteindre un total de 5,76 milliards d'euros.

grandes cultures (plus de 650 nouvelles exploitations). Le secteur viticole se développe également avec plus de 150 nouveaux domaines engagés au premier semestre 2016. Enfin, avec 13,8 % des ruches engagées, l'apiculture biologique de France représente l'élevage le mieux représenté en bio.

Les transformateurs et distributeurs suivent

Transformateurs et distributeurs profitent de ce mouvement de conversion des agriculteurs et de l'engouement toujours plus grand des consommateurs pour les produits bio. A l'aval, le nombre d'opérateurs a augmenté de 5 %, pour atteindre 13 528 entreprises de transformation, de distribution et d'import/export. Au total, la France compte 42 412 opérateurs exerçant des activités certifiées bio, soit + 8 % par rapport à 2014. Si 76 % des produits bio consommés dans l'Hexagone sont « Made in France », la France exporte pour 435 millions d'euros de produits bio, dont les 2/3 sont des vins, « mais l'épicerie se développe », note l'Agence bio. En 2015, les exportations ont progressé globalement de plus de 27 % par rapport à 2014.

● C.D (SOURCE AGENCE BIO)

Auvergne-Rhône-Alpes Dans la dynamique des conversions bio

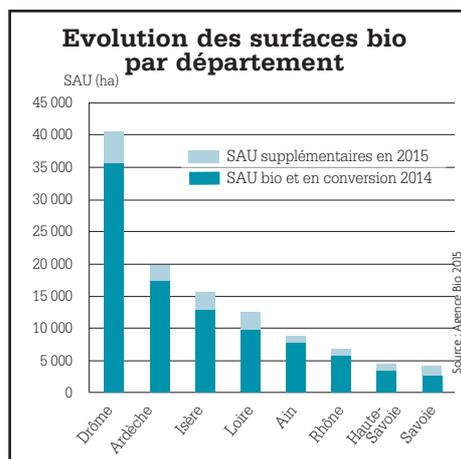
La région Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région en nombre d'exploitations bio ou en conversion au 1^{er} janvier 2016, avec 4 219 fermes (+ 7 % par rapport à 2014).

Fin 2015, on dénombrait 4 219 fermes bio pour la grande région Auvergne-Rhône-Alpes, en progression de 7 % par rapport à la fin de l'année 2014 (3 936 fermes bio). Ce qui la place à la deuxième place, derrière la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (6 495 fermes bio) et juste devant Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (4 213 fermes bio). Même classement pour les surfaces cultivées certifiées et en conversion au 1^{er} janvier 2016 avec 329 659 ha pour Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ; 177 034 ha pour Auvergne-Rhône-Alpes et 166 960 ha pour Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes. La moitié des fermes et des surfaces bio se trouvent dans ces trois grandes régions. Déjà dans le trio de tête des régions bio, Auvergne-Rhône-Alpes profite aussi de la vague de conversions. En Rhône-Alpes, « fin avril 2016, le nombre de diagnostics réalisés est de 96, soit en 4 mois, presque le même nombre de diagnostics qu'en 2015. Il y a donc une augmentation du nombre de diagnostics pour 2016, ce qui traduit une dynamique de conversion forte. Les demandes concernent essentiellement la production de bovin lait (70 diagnostics réalisés) », explique Corabio. Les demandes de diagnostics sont particulièrement fortes dans l'Ain, la Loire et le Rhône. En 2015, 275 nouvelles fermes se sont engagées dans l'agriculture biologique, et au premier trimestre de 2016, on en compte déjà 146. Parmi ces nouvelles fermes bio, 28 % sont des installations directement en bio, principale-



ment en maraîchage et ovin lait et 72 % sont des conversions vers l'AB, principalement en bovin lait ; viande (bovin, ovin) ; céréales et vigne.

● SOURCE CORABIO



Nombre de diagnostics réalisés

Département	2015	2016 (au 30/04)
Ain	15	15
Ardèche	5	7
Drôme	7	2
Isère	22	9
Loire	24	22
Rhône	25	33
Savoie	2	3
Haute-Savoie	6	5
Total	106	96

Lait bio

“ Le changement, c’est aussi dans la tête ”

Changements techniques, baisse de rendements, image renvoyée... Difficile parfois d’oser s’aventurer dans le monde du bio. Mais tout n’est pas si noir. Anne et Philippe Gachet, éleveurs de vaches laitières dans le Trièves (Isère), en bio depuis 2000, en témoignent.

Avant d’obtenir le label, nos pratiques s’approchaient déjà du bio, nous limitions l’utilisation d’intrants. La conversion a été pour nous un moyen de valoriser notre petite production, soit une trentaine de vaches laitières. Et puis, nous l’avons aussi fait par conviction. Nous sommes fiers de ce que nous produisons », témoignent Anne et Philippe Gachet. Ils ont converti dans un premier temps les terres labourables, en 2000, puis dans un second temps, en 2005, le reste de la production – prairies, troupeau. Avant 2008, leur lait bio n’était pas valorisé en tant que tel. Livré chez Danone, le lait était mélangé au lait issu de l’agriculture conventionnelle. La valorisation a pu se faire dès 2008 grâce à la laiterie du Mont Aiguille, qui transformait le lait en produits laitiers. Mais la laiterie a déposé le bilan en 2010, et Anne et Philippe Gachet ont commencé à livrer chez Biolait. Les prix de vente plus élevés permettent de compenser la baisse des rendements. « Quand nous

étions en conventionnel, nos rendements en orge avoisaient les 50 quintaux. Aujourd’hui, si nous atteignons les 35 quintaux, nous pouvons être heureux ! Mais nous arrivons à être autosuffisants pour nourrir nos bêtes, et ça, c’est un vrai atout. L’alimentation bio coûte cher », précise Philippe Gachet. La diminution des charges opérationnelles, via l’économie réalisée sur les intrants, représente aussi un avantage économique. Concernant la charge de travail, « attention aux idées reçues : le travail mécanique ne prend pas beaucoup plus de temps que les traitements, fait-il remarquer. En bio, on essaie aussi de se simplifier la vie, en laissant la nature travailler pour nous. »

Savoir anticiper

« En bio, il faut savoir anticiper. Une fois que les maladies sont là, ça devient très difficile. Il n’y a pas le dernier recours chimique. Et beaucoup d’agriculteurs appréhendent cette absence de « filet de sécurité. »



Le Mont Aiguille au cœur du Trièves.



Anne Gachet et son mari Philippe, éleveurs des vaches laitières dans le Trièves (Isère), en bio depuis 2000.

Il faut passer la herse étrille au bon moment, faire des faux semis, nourrir la terre avec du compost, du fumier, favoriser des rotations courtes, diversifier les semences. » Les légumineuses permettent, avec leur racine pivotante, de lutter contre le phénomène de sécheresse, et apportent de l’azote. « Réapprendre à travailler et à nourrir la terre - et non la plante - est essentiel », rappelle Anne Gachet, qui ajoute que l’autosuffisance alimentaire permet de bien anticiper la conversion. Passer au bio, c’est aussi penser aux détails : « Les vaches doivent avoir une alimentation 100 % d’origine bio. Je n’avais pas pensé au sel, il a fallu que j’en trouve certifié agriculture biologique ». Les contrôles s’effectuent une fois par an minimum, et peuvent aussi être réalisés de manière inopinée. Il s’agit surtout d’une vérification des factures. « Pour être honnête, les contrôles ne sont pas « violents ». Après, tout est question d’honnêteté. »

Implantation territoriale

« Le Trièves se prête bien à l’élevage en agriculture biologique. Avec le relief et les températures que l’on a, difficile de faire de l’intensif », explique Anne Gachet. « En Isère, c’était un cercle vicieux : les agriculteurs ne se mettaient pas au bio car les débouchés étaient faibles, et donc Biolait ne venait pas, et vice-versa. Les agriculteurs du sud Isère et du nord des Hautes-Alpes se sont donc regroupés pour proposer une offre suffisamment importante ». « La souplesse de Biolait » leur permet de vendre une partie de la production à la laiterie du Mont Aiguille – reprise en 2012 - si besoin est.

Le bio, un bel avenir ?

Ces dernières années, la consommation bio gagne du terrain. Certains craignent que le lait bio prenne le même chemin que celui du lait conventionnel : une

« Des agriculteurs me disent aussi qu'ils souhaitent se convertir pour avoir plus d'indépendance. »

Céline Guignard, technicienne Adabio



baisse des prix à cause d'une production trop importante. Mais ce succès n'effraie pas Anne Gachet, qu'elle considère même comme une victoire. « C'est sûr qu'il faut éviter de faire les mêmes erreurs, et mieux contrôler la production. Mais il n'y a pas que l'argent dans la vie. Je suis au contraire enchantée de voir que le bio se démocratise. C'est une bonne nouvelle pour la santé et l'environnement. » D'autres n'osent pas se lancer par peur de ne pas être à la hauteur sur le plan technique. « Il faut surtout savoir anticiper », surligne-t-elle. Et des formations existent, prises en charge par le fonds de formation de la Mutuelle sociale agricole (MSA). Durant ces sessions, les échanges avec d'autres agriculteurs sont un vrai plus, rapporte l'agricultrice. « Tout le monde met en commun ses techniques. Pour nous, le plus délicat a été de gérer le troupeau, car il y a de fortes restrictions sur l'utilisation des antibiotiques. Mais finalement, on a moins de maladies, car on ne pousse pas nos vaches à bout ». Le frein majeur du passage à la conversion se situe, pour Anne Gachet, plutôt « dans la tête de l'éleveur, qui appréhende le changement ». L'image du babacool des années 70 persiste encore rappelle Philippe Gachet. On n'en est plus là.

● MAGALI SEYVET

Pour aller plus loin



► L'EARL des Bayles fait partie du réseau des fermes de démonstration de Rhône-Alpes.

Pour visiter la ferme, renseignement sur corabio.org, rubrique ferme de démonstration.

CE QU'EN DIT LE TECHNICIEN

« Trouver un nouvel équilibre »

Céline Guignard, technicienne Adabio

« La conversion en bio nécessite de trouver un nouvel équilibre, affirme Céline Guignard, technicienne Adabio. Quand on passe en bio, on doit faire face à de nouvelles contraintes, mais on a aussi de nouveaux avantages, et ça, il faut bien le garder en tête. »

Surface minimale par animal, changement des rations, désherbage mécanique, « lien au sol »... Le passage en bio peut être une véritable révolution pour certains éleveurs. Pour faciliter cette transition, l'idéal est de prendre certains réflexes avant de débiter la conversion, rapporte Céline Guignard. « Tendre davantage vers l'autosuffisance alimentaire avant de se convertir est par exemple un vrai atout » affirme-t-elle. L'agriculteur peut aussi commencer à cultiver une parcelle de méteil, ou à utiliser une herse... « La crainte qui revient beaucoup concerne le désherbage, explique-t-elle. Comme ils n'ont plus le droit aux produits phytosanitaires, il faut apprendre à passer la herse au bon moment, être vigilant par rapport à la météo... La mise en place de rotations permet aussi de lutter contre les mauvaises herbes. » Des actions collectives permettent d'accompagner les agriculteurs dans leurs changements de pratiques : « comme des rencontres bout de champ, tours de plaine, tours d'étables, ainsi que des formations par la chambre d'agriculture ou par des associations comme Adabio », précise la technicienne.

Des aides pour mieux passer la période « critique »

Pour faire face aux deux années de transition, durant lesquelles l'agriculteur doit exercer des pratiques bio sans toutefois pouvoir vendre sa production avec l'étiquette du label et le prix qui en découle, il a droit à des aides de la Pac, « les aides à la conversion » durant cinq ans. Des aides qui lui permettent aussi de mieux faire face aux nouveaux investissements que la conversion en bio entraîne. Ces aides sont contractuelles, depuis qu'elles sont intégrées dans le deuxième pilier de la Pac. C'est un engagement de l'agriculteur pour cinq ans. Si au bout de cinq ans, l'agriculteur continue, il a droit aux « aides au maintien. » Sur l'ex-territoire Rhône-Alpes, les agriculteurs ont accès à des aides régionales, prenant en charge les frais d'organismes certificateurs les trois premières années.

Aller de l'avant

« Le changement de pratiques amène de nouvelles contraintes pouvant remettre en doute le choix du bio, mais il ne faut pas oublier que ces contraintes ont des contreparties », rappelle Céline Guignard. Le bio permet de mieux valoriser la production, avec un prix de vente supérieur. « Les raisons économiques sont vraiment motrices, affirme-t-elle. On voit que la conversion en bio a fortement augmenté dans un contexte de crise agricole. » La prise de conscience environnementale participe aussi au phénomène du bio. Par ailleurs, avec des restrictions sur les produits phytosanitaires de plus en plus importantes, l'interdiction de certains produits sur le marché et les contraintes environnementales sur les dates d'épandage amènent les agriculteurs à changer leur fusil d'épaulé. Avec cette complexification grandissante, ils préfèrent faire évoluer leurs pratiques, avant de se retrouver complètement coincés. « Des agriculteurs me disent aussi qu'ils souhaitent se convertir pour avoir plus d'indépendance : ils ne veulent plus dépendre des produits phytosanitaires, et les cours en bio leurs permettent une plus grande marge de manœuvre dans le choix des cultures. Ils trouvent aussi leur métier beaucoup plus passionnant, témoigne-t-elle. Et ce ressenti se retrouve aussi chez ceux qui, même s'ils n'ont pas le label, ont des pratiques qui s'en rapprochent. Ils n'ont plus l'impression d'être des simples applicateurs de produits ou de techniques prémaçonnées. » ●

¹ En bio, 60 % de l'alimentation du troupeau doit provenir de l'unité de production.



Grandes cultures Un contexte de conversion motivant

Jean Champion, conseiller spécialisé grandes cultures bio à la chambre d'agriculture de la Drôme, évoque l'évolution du contexte réglementaire et la nécessité de bien anticiper ces années de conversion. Il encourage les échanges notamment d'effluents d'élevages entre éleveurs et céréaliers bio sur les territoires.

Aux exploitants qui hésitent à se convertir à l'agriculture biologique, Jean Champion, conseiller spécialisé grandes cultures bio à la chambre d'agriculture de la Drôme, présente trois arguments positifs. « Les baisses de rendement de plus de 50 % ne sont pas systématiques – cela dépend énormément des cultures et des pratiques de l'agriculteur avant son passage en bio -, les prix sont rémunérateurs et plus stables qu'en conventionnel – le différentiel est devenu plus fort – et la filière bio comporte davantage de productions contractualisées ». De plus, la nouvelle Pac 2015-2020 a revalorisé les aides à l'agriculture bio. Pour ceux qui sont dans l'ex région Rhône-Alpes, 100 % des frais de certification sont remboursés les trois premières années.

« Dans cette région très dynamique sur le bio, les agriculteurs ont effectivement de la chance ; ils peuvent aussi prétendre à des aides pour le matériel spécifique (Pcae) ».

Toutefois, l'évolution du cadre européen pour l'agriculture biologique pourrait inquiéter les candidats à la conversion. La révision du cahier des charges bio en Europe, dont la mise en œuvre est annoncée pour janvier 2018, comporte en effet des points essentiels en discussion. « Il s'agit par exemple de la suppression ou pas de la possibilité d'utiliser des semences conventionnelles non traitées (sur dérogation), ou encore de la possibilité d'utiliser des fumiers conventionnels et enfin de laisser ou pas le choix aux exploitants d'être mixtes (une partie en bio, l'autre en conventionnel) ». À cet égard, Jean Champion se montre confiant : ces trois questions ne devraient pas donner lieu à des changements fondamentaux.

Anticiper avec la fertilisation organique

Il est important pour l'agriculteur qui décide de se convertir de bien se préparer psychologiquement et de réaliser une évolution progressive de ses techniques. « Pendant la phase de réflexion, il est bon de commencer par le binage mécanique, tout en sachant qu'un recours à l'herbicide est encore possible, si besoin. Et surtout, il est capital d'apporter au plus vite



de la matière organique dans ses champs afin de réactiver la vie biologique du sol. Cette anticipation avec la fertilisation organique évite des déconvenues lors des années de conversion », assure le conseiller spécialisé. Cependant l'utilisation de fertilisants organiques nécessite un autre apprentissage : ceux-ci ne sont pas assimilables directement par les plantes et doivent passer par une phase de minéralisation dépendante des conditions climatiques et du fonctionnement du sol. Enfin, Jean Champion évoque un troisième élément clé : le choix variétal, primordial pour la lutte contre les maladies. Autres éléments rassurants pour les convertis : l'existence de maints circuits de commercialisation des produits bio dans la région. « En Rhône-Alpes, il n'y a pas besoin de changer de collecteur, seulement de silo ! De plus, ici la consommation de produits bio augmente plus vite que la production ». Selon lui, les transformateurs jouent le jeu du local, il leur arrive parfois d'acheter des produits de moins bonne qualité alors qu'ils pourraient se tourner vers l'importation. Dans cette région, il n'y aurait donc pas à craindre de surproduction en bio.



Jean Champion, conseiller spécialisé grandes cultures bio à la chambre d'agriculture de la Drôme.

Étape administrative

Pour entamer le processus de conversion à l'agriculture biologique, il faut entreprendre diverses démarches :
- demander un devis aux organismes certificateurs et s'engager auprès de celui de son choix. La date de signature du contrat détermine la date du début de conversion. En cultures annuelles, la conversion dure deux ans. La culture peut être vendue en bio seulement si le semis de la culture a eu lieu plus

de deux ans après le début de la conversion. Pour fixer la date de début de conversion afin d'en minimiser le coût, il convient de prendre en compte la part des cultures d'hiver et de printemps dans l'assolement. Si l'on a une majorité de cultures de printemps dans son assolement, la date optimale de début de conversion se situe vers la fin avril/début mai à la date habituelle de semis de ces cultures ;

- réaliser sa notification à l'Agence Bio (déclaration obligatoire) ;
- déposer une demande d'aide à la conversion bio, d'aide à la certification, d'aide à l'investissement dans du matériel spécifique bio...

Attention, il est important de préciser que la demande d'aide à la certification, doit se faire AVANT l'engagement auprès de l'organisme certificateur.

Échanges sur les territoires

Le point capital en bio consiste à augmenter la fertilité des sols suivant le principe « nourrir le sol pour nourrir la plante ». Le cahier des charges de l'AB incite à donner priorité à l'utilisation des effluents d'élevage, provenant de sa propre exploitation ou des exploitations voisines (échange paille/fumier ou fourrage/fumier), par rapport à l'achat de fertilisants organiques du commerce. Toutefois, la disponibilité d'effluents d'élevage peut s'avérer difficile pour certains céréaliers bio. Au début de cette année, une étude de la chambre d'agriculture de la Drôme a fait le point sur les besoins en fertilisation azotée des grandes cultures et prairies bio de la Drôme et de la disponibilité en effluents d'élevage sur ce département, où l'élevage bio est bien représenté tant pour les chèvres que les brebis, les vo-

“ Si on n’est pas un bon agriculteur en conventionnel, on ne pourra pas être bon pour produire en AB. ”

Christian Vernet, agriculteur



Avant une conversion, il est utile d’apporter dès que possible de la matière organique pour dynamiser la vie microbienne.

lailles de chair, les poules pondeuses, ou encore les vaches laitières et allaitantes. L’étude estime qu’au minimum près de 10 000 ha de terres certifiées AB doivent recevoir une fertilisation azotée annuelle, pour des besoins totaux de 1 000 tonnes d’azote organique par an. Ce calcul a été réalisé en considérant que : 1/3 des blés implantés derrière luzerne et 1/3 des blés implantés derrière soja nécessitent une fertilisation azotée nulle ou limitée ; que 20 % des maïs implantés derrière luzerne ou engrais verts ou 1/3 des prairies temporaires constituées de légumineuses ne nécessitent aucune fertilisation azotée, et enfin que la moitié des prairies permanentes non mécanisables ne reçoivent aucune fertilisation. L’étude conclut que les effluents des élevages biologiques drômois ne permettent de couvrir que 25 % des besoins en fertilisation des cultures bio du département. Aussi, est-il primordial pour les céréaliers bio de se rapprocher des éleveurs de leur territoire pour conclure des contrats ou échanges afin de pouvoir recourir à des effluents d’élevage y compris conventionnels extensifs.

● LOUISETTE GOVERNE

¹ Une étude réalisée pour Rhône-Alpes montre les différences de rendements objectifs moyens en conventionnel / AB en q/ha : blé 70/35 ; orge 60/45 ; maïs 90/80 ; tournesol 25/25 ; soja 35/35.

À noter

Le jeudi 29 septembre à Saint-Marcellin-en-Forez (Loire) un atelier élevage & céréales Tech & Bio est organisé sur le Gaec des Genêts (laitier bio) ; conférences et ateliers (savoir observer son sol, systèmes fourragers bio, désherbage mécanique des cultures...) etc.

Contact et inscriptions :
Renaud Pradon : 04 75 20 28 00.

TÉMOIGNAGE

« On redevient un agronome »

Christian Vernet, agriculteur

Christian Vernet – 57 ans - termine la seconde étape de conversion de son exploitation de 60 ha en agriculture biologique. Il est satisfait des échanges construits avec d’autres producteurs et de pouvoir transmettre à terme ses terres avec une meilleure valeur agronomique.

Je me suis vraiment posé la question pendant et après le stage de conversion, organisé par la Chambre d’agriculture et Agribiodrôme, que j’ai suivi en 2010. Les différentes interventions d’acteurs de la filière et les visites chez des agriculteurs bio performants ont permis d’engager d’intéressantes discussions. J’ai vite compris que si on n’est pas un bon agriculteur en conventionnel, on ne pourra pas être bon pour produire en AB, car c’est plus pointu. Dans ce nouveau contexte, le maître mot c’est d’anticiper une bonne rotation après avoir observé. On redevient un agronome et pas seulement un exploitant agricole ; je peux à nouveau apprendre à 57 ans en pensant à nos enfants et à notre santé». Christian Vernet qui exploite 60 ha à Sauzet dans la Drôme dans une zone de production de semences choisit ses mots et décrit posément son cheminement. Réservé, observateur, il compte, réfléchit. « J’ai basculé tout d’abord les surfaces qui avaient été occupées récemment par des prairies temporaires, cela m’a facilité les choses ». Sa conversion a apporté à cet agriculteur une autre satisfaction : de nouveaux échanges avec des collègues au sein d’une association Agribiodrôme. « L’état d’esprit est différent, il y a davantage d’entraide entre nous ». C’est là notamment que ses à priori sur « les bio » ont changé. « Ils prêtaient à sourire souvent pour les conventionnels et nous étions nombreux à penser qu’ils n’avaient pas de bons résultats, mais c’est faux ». D’un point de vue économique, sans surprise, il confirme que la conversion ne s’est pas faite sans douleur. « La prime de 200 €/ha pendant 3 ans est bien-



venue et la mixité a facilité les choses. Cependant, il ne faut pas passer au bio pour la prime, il faut être convaincu ».

La qualité du sol

Après avoir eu durant dix ans une activité d’entreprise agricole de complément qui lui a imposé une lourde charge de travail, Christian Vernet souhaitait « faire autre chose ». Le challenge technique de la conversion lui convient et de plus il ne voulait plus être tributaire du marché mondial. « En AB, le marché est plus local et de niche, cela fait la différence sur les prix. Des prix qui s’avèrent stables. Et je considérais que les contrats de semences n’étaient pas satisfaisants pour les producteurs, dont le revenu à l’ha a trop baissé, sans compter qu’ils épuisent leurs sols ». L’agriculteur a mal vécu la crise de 2007-2008, qui lui a fait comprendre combien « les producteurs sont devenus des prestataires qui fournissent tout à une industrie agroalimentaire ». Persuadé que les agriculteurs doivent se remettre en cause et réagir, il a changé d’optique. Son analyse économique s’est développée en parallèle à son attention portée à la qualité des sols. Le céréalier reconnaît toutefois qu’il ne s’en désintéressait pas « avant ». Tous les deux ans, il fait des analyses du taux de matière organique. « Cela met du temps à progresser, mon taux est de 1,7 % cette année, il y a 20 ans j’étais à 1,3 % et mes rotations n’étaient pas trop courtes ». Son expérience lui fait reconnaître qu’il aurait mieux fait de se convertir au début des années 2000. Toutefois, il poursuit sa réflexion. Il veut prendre le temps de s’intéresser à la biodynamie. Enfin, une conséquence qu’il n’avait pas anticipée... Christian Vernet convient que ces dernières années il a gagné en qualité de vie. Il dispose d’un revenu stable et il lui arrive parfois de faire la sieste, ce qui n’était jamais le cas auparavant. Comme il le souhaitait, il pourra quitter le métier « sur une bonne impression ».

● LOUISETTE GOVERNE

Pommes et poires bio

Une conduite de vergers réellement performante

La conduite de vergers en pommes et poires en AB bénéficie de pratiques performantes et d'améliorations constantes. Afin d'assurer une production régulière, les grands principes sont connus et appliqués : choix variétal, prophylaxie, gestion de l'alimentation hydrominérale... Ils sont complétés par l'utilisation de produits de lutte biologique contre les bio-agresseurs. Mais c'est bien le contexte d'ensemble du verger qui dicte la bonne conduite à tenir.

La production rhônalpine des vergers de pommes et de poires bio bénéficie d'une excellente réputation. L'implication des arboriculteurs pour produire des fruits de qualité dans le strict respect du cahier des charges de l'AB est exemplaire mais elle ne saurait être rappelée sans insister également sur la haute technicité qui est leur demande, jour après jour, dans leurs vergers.

L'existence du réseau arboricole des fermes Déphy contribue directement à mobiliser les énergies dans un engagement commun et des échanges fructueux pour affiner sans cesse les pratiques car les connaissances, scientifiques comme empiriques, nourrissent à leur tour d'autres connaissances, vecteurs de progrès en pratique. En Rhône-Alpes, cette dynamique est réelle. Elle a permis de cibler les problématiques, de pratiquer des essais et d'en tirer des enseignements majeurs, utiles à tous les producteurs. Ainsi, l'arboriculture en AB est performante et c'est à cet objectif de « mieux encore » qu'elle le doit. Même s'il demeure,

pour l'instant, certains points encore non résolus, le progrès reste en marche.

Tour d'horizon en vergers de pommier...

Concernant les ravageurs en arboriculture biologique, la gestion des pucerons du pommier, et particulièrement celle du puceron cendré, reste complexe. En effet, une attaque importante est éminemment redoutée par les arboriculteurs car elle impacte directement la production de l'année, voire de plusieurs années pour les variétés sensibles. Technicien à l'Adabio et en charge du réseau Déphy pour le secteur des Savoie, Ain (partie Bugey) et Isère (de Voiron à Vienne), Jean-Michel Navarro reconnaît que les stratégies pour contrer le puceron cendré restent limitées dans le protocole. En protection phytosanitaire, il existe aujourd'hui une dérogation pour un produit homologué, le Neemazal TS. Elle a été accordée car fondée sur des arguments scientifiques et économiques ; l'utilisation de ce produit, un aphicide naturel, l'azadirachtine, à base d'huile de Neem, a démontré son efficacité. En effet, un dispositif expérimental a été mis en œuvre dès 2014 sur un verger bio du Cefel afin de comparer, sur des variétés très sensibles, Dalinette et Opale, les performances entre l'usage d'huiles minérales et du Neemazal TS. Il en est ressorti que le contrôle est bien meilleur avec ce dernier, soit 10 % seulement de pousses attaquées contre 60 % avec le protocole huiles minérales. Il n'en reste pas moins qu'avant de devoir utiliser la protection phytosanitaire, la conduite globale du verger comporte un certain nombre de recommandations majeures avec, en



point de mire, la recherche de l'équilibre global de l'agro-écosystème complexe qu'il représente. Le choix variétal est ainsi primordial, tout comme la prophylaxie et l'alimentation hydrominérale. « Contre le puceron cendré, il faut d'une manière générale favoriser les auxiliaires et éviter que l'arbre soit trop vigoureux, commente ainsi Jean-Michel Navarro. On peut aussi appliquer de l'argile à l'automne qui s'avère un moyen efficace ».

Quant au puceron lanigère sur pommier, il est en lien direct avec la vigueur et la pression semble plus importante lorsqu'il y a des filets anti-carpo. « Pour l'instant, il y a des solutions d'hiver, telles que l'application de la bouillie sulfo-calcique mais il s'agit d'essais, donc ce n'est pas homologué, souligne le technicien de l'Adabio. Des arboriculteurs opèrent également des transferts de forficules, insectes indésirables sur pêchers mais qui, au contraire, ne font pas de dégâts sur pommiers ».

Impossible de ne pas évoquer la tavelure, maladie commune à toutes les zones de production et qui a une incidence particulièrement accrue en conditions climatiques humides. Pour les variétés sensibles – et c'est particulièrement le cas en bio sur golden – la lutte est indispensable. Elle peut être plus allégée en variétés résistantes sans quelle puisse être cependant supprimée. La lutte en traitement se réalise avec de la bouillie sulfo-calcique, faisant l'objet d'une homologation chaque année. Pour réduire l'inoculum d'automne, des arboriculteurs procèdent également à l'enfouissement ou au broyage fin des feuilles. « Mais en pommier, ceci est relativement peu pratiqué, précise Jean-Michel Navarro, cette méthode étant au contraire beaucoup plus répandue en verger de noyer ».

Concernant l'hoplocampe, qui est un hyménoptère, il n'existe pas de solution homologuée en AB mais on s'aperçoit que les nématodes ont un rôle positif car ils permettent d'abaisser la pression. Quant à l'anthomome du pommier, « la pression de ce ravageur est forte en



Maladie commune à toutes les zones de production, la tavelure touche plus particulièrement la golden, variété sensible.

Le choix variétal est ainsi primordial, tout comme la prophylaxie et l'alimentation hydrominérale.



La pression du puceron lanigère sur pommier semble plus forte en vergers équipés de filets anti-carpo.

Isère, note Jean-Michel Navarro, et le traitement par matière active se pratique au débourrement ». Pour la maladie de la suie, « qui est un problème concernant particulièrement les vergers de bas-fond », c'est le bicarbonate de potassium qui est employé.

... et poirier

Sur poirier, les stratégies appliquées en AB tendent à mieux juguler les problèmes mais nombre d'entre eux s'inscrivent dans une récurrence difficilement contournable à ce jour. La tavelure fait partie de ces impondérables négatifs, en raison notamment du fait que le choix variétal en poire est beaucoup plus limité qu'en pomme. La tavelure reste ainsi l'ennemi n°1, particulièrement de la poire William et ici, contrairement à la pomme, le broyage des feuilles ne sert à rien. Préoccupation supplémentaire : il a été constaté que la Conférence, variété à l'origine résistante à la tavelure, développe désormais cette maladie fin août, quelques semaines avant la récolte. A noter également que contre le puceron cendré sur poirier, le Neemazal TS n'est pas autorisé ; le recours passe par l'utilisation d'huiles et d'argile à l'automne, au moment où le puceron revient. « Mais fondamentalement, sur poirier, le problème demeure la nouaison, l'alimentation en azote et le fait que pendant la fleur, les arbres manquent d'alimentation, insiste Jean-Michel Navarro. Des solutions sont cependant recherchées, comme des essais d'engrais foliaires à bas d'acides aminés. Sur ce sujet, nous sommes encore en tâtonnement ».

● ARMELLE LACÔTE

Rendez-vous **Quinzaine DE LA BIO**

► Dans le cadre de la Quinzaine de la bio, le 14 octobre à 14h : porte ouverte à la ferme de Christophe Raucaz.

Contact : jeanmichel.navarro@adabio.com

TÉMOIGNAGE

« Un engagement et un challenge »

Franck Stinmeste, producteur d'abricots en AB

Franck Stinmeste est arboriculteur bio à Talencieux, en Ardèche. Outre 1,3 ha de pommes et 0,28 ha de cerises, son exploitation compte 4 ha d'abricots, avec trois variétés, bergeval (les trois-quarts de sa production), bergeron et boucherand, choisies pour leur bonne succession de récolte. En bio depuis 1998, le producteur a subi des aléas qui auraient pu le faire renoncer mais il est demeuré inscrit dans cette volonté « d'aller au bout de l'AB ». Auparavant, le monilia de la fleur a fait des ravages sur orangered et la variété kyoto a été touchée par la sharka. Résultat : il a dû tout arracher et il a replanté en nouvelles variétés traditionnelles, dont il ne souhaite pas s'écarter. « Quand j'ai commencé en 1998, nous n'avions pas autant de connaissances qu'aujourd'hui en abricot en AB, témoigne-t-il. Nous, les producteurs, nous avons tâtonné, nous avons fait des essais chez les uns et les autres et nous mettions en commun nos résultats. Aujourd'hui, les choses bougent un peu plus, des travaux ont été réalisés qui nous ont permis d'avancer ». Reste que la culture de l'abricot en bio reste « un challenge » car elle est aléatoire et demeure délicate, très exigeante.



Benoit Chauvin-Buthaud, conseiller arboriculture à la chambre d'agriculture de la Drôme.



La conduite de vergers d'abricotiers en AB est exigeante et délicate. Sa production, minoritaire, bénéficie d'un marché porteur.

Monilia, problème n°1

L'objectif est évidemment l'équilibre économique de l'exploitation mais les aléas de production en abricot sont une réalité incontournable. D'où l'articulation chez Franck Stinmeste de vergers en abricots, pommes et cerises et l'amorce aussi d'une vente directe d'une partie de sa production afin de maîtriser ses prix de vente.

« Le monilia reste le problème n°1 en abricot, un problème que l'expérimentation n'a pas encore résolu », confirme Benoit Chauvin-Buthaud, conseiller spécialisé arboriculture à la chambre d'agriculture de la Drôme et référent technique régional AB, filières et développement économique. Concrètement, s'il pleut au moment de la floraison, c'est le risque majeur. Si l'Inra a intégré la résistance au monilia dans sa sélection variétale et si elle travaille sur des marqueurs génétiques, actuellement, seules deux variétés tunisiennes sont résistantes naturellement mais elles ne sont absolument pas présentes en France. L'une des solutions, empirique, passe notamment par un choix de variétés à forte floraison afin de pouvoir « sauver » suffisamment de fleurs et donc limiter la casse de production. ●

Anticiper pour capter les meilleurs débouchés

La hausse des conversions bio en grandes cultures pousse l'ensemble de la filière à s'organiser pour valoriser au mieux les productions sur les prochaines années et permettre une bonne rémunération de tous.

Les capacités d'absorption de la hausse de production en grandes cultures bio sont réelles, tant en alimentation animale qu'en alimentation humaine, mais il est nécessaire de s'organiser et d'anticiper pour développer la filière de façon cohérente et durable, pour assurer une valorisation de tous les produits bio et en conversion, et permettre une bonne rémunération de tous », indique Coop de France Rhône-Alpes Auvergne. Pour cela, la prise de contact rapide avec un metteur en marché est essentielle dès les premières démarches de conversion. « Il est primordial de penser rapidement aux débouchés existants sur la région, et de les anticiper avec un metteur en marché. Petite structure locale ou importante coopérative céréalière, tous les opérateurs économiques ont besoin de visibilité pour valoriser au mieux les productions collectées, et de fait limiter leurs pos-

sibles importations. Généralement, ils se tiennent disponibles pour conseiller les agriculteurs sur leurs futurs emblavements. Ils sont ainsi à l'écoute pour orienter leurs choix d'assolement, afin de satisfaire au mieux leurs besoins et ceux des marchés ; anticiper les volumes de production et planifier la collecte ; valoriser au mieux leurs productions de vente, si possible dès la 2^e année de conversion (C2) pour l'alimentation animale », poursuit Coop de France Rhône-Alpes Auvergne.

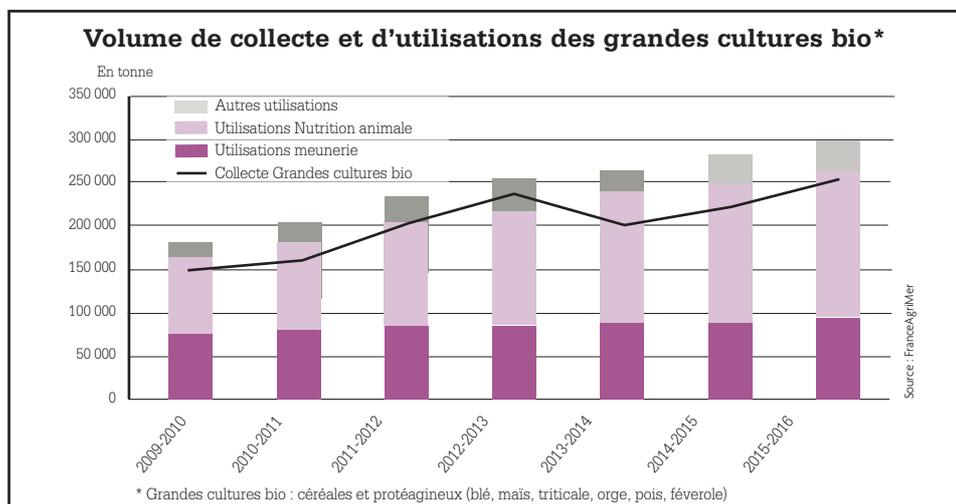
Un diagnostic de conversion, service d'accompagnement proposé conjointement par les chambres d'agriculture et les groupements d'agriculteurs bio (Gab), permet de faire le point sur les débouchés potentiels et à prévoir rapidement.



La contractualisation, une solution efficace

Totale ou partielle, la contractualisation des productions est une solution efficace pour sécuriser les débouchés et les revenus. « Elle permet à la filière de se structurer durablement avec une vision à plus long terme qui facilite le travail des opérateurs aval en matière de collecte et de mise en marché. Ainsi les marchés sont anticipés, les productions sont mieux valorisées, et amont et aval peuvent ensemble préparer l'avenir de leur filière », précise Coop de France Rhône-Alpes Auvergne.

Dans ce contexte de fort développement de la filière, les opérateurs amont et aval seront très attentifs aux espèces apportées et à la qualité des productions. Ils se garderont le droit de privilégier les achats auprès des producteurs ayant entamé des démarches de contractualisation, ou ayant demandé conseil pour leurs emblavements. « Dans cette logique de maintien d'une filière stable et rémunératrice, il est également primordial que l'élevage bio français fasse le choix d'une alimentation origine France. La traçabilité et la qualité de nos produits bio est essentielle pour s'assurer la fidélité des consommateurs français. Nos filières françaises doivent servir les unes aux autres, pour que l'agriculture bio trouve des équilibres de prix et de marchés sur le long terme », assure Coop de France Rhône-Alpes Auvergne. ●





Totale ou partielle, la contractualisation des productions est une solution efficace pour sécuriser les débouchés et les revenus.

Privilégier l'origine France

En 2016, la coopération agricole se mobilise pour garantir une structuration stable de la filière. Face à la forte croissance nationale des conversions, et à des bilans prévisionnels coopératifs en forte hausse, Coop de France a anticipé ce développement et a identifié avec les coopératives différents leviers pour optimiser la valorisation de ces nouveaux volumes. La coopération agricole, qui représente 77 % de la collecte de céréales et oléo-protéagineux bio, ainsi que 70 % de la production d'aliments pour animaux bio, souhaite miser sur la production française en forte augmentation pour satisfaire l'ensemble du marché français. Ainsi, les importations seront réduites au maximum au sein des coopératives pour répondre à une demande « origine France » et les agriculteurs seront orientés vers des cultures facilement valorisables. A plus long terme, il sera nécessaire de développer de nouveaux débouchés, et de lever les freins au développement de certaines filières comme le colza, par exemple. ●

Marchés

La Drômoise de céréales : une filière complète pour valoriser la production bio

La coopérative Drômoise de céréales est attentive et proactive sur l'organisation des débouchés de sa production de céréales bio. Explications de son président, Christian Veyrier.



Christian Veyrier

À la Drômoise de céréales comme ailleurs, les volumes de céréales bios progressent « par vague », confie son président, Christian Veyrier, « il y a un net regain depuis un an ou deux. Mais nous sommes au service de nos adhérents. Nous les accompagnons quand ils ont décidé de se convertir, nous ne leur forçons pas la main. » L'histoire de la bio à la coopérative est déjà longue, elle remonte à la fin des années 1990. « Et nous avons rapidement compris que nous ne pouvions être simplement des stockeurs et vendeurs de céréales, qu'il fallait mettre en place une filière pour s'assurer des débouchés rémunérateurs. »

Organisation en filière

Ainsi, la coopérative a mis en place une filière complète : au silo bio de Chabeuil est accolée une usine de fabrication d'aliments à destination des élevages de poules pondeuses et volailles de chair « Valsoleil », branche de la coopérative ; et un abattoir. « Cela répond à une forte demande en volailles bios dans le grand quart Sud-Est, deuxième pôle de consommation en France ». La coopérative pourrait être amenée à doubler sa production de volailles bio dans les prochaines années. « Pour l'instant, nous avons assez de céréales bios

En chiffres

43 salariés – 2500 adhérents – 270 000 tonnes de capacité de stockage – 35 points de collecte

Collecte globale : 300 000 tonnes : 50% de maïs (12 000 ha), 25% de blé (15 000 ha, colza (2500 ha), tournesol (3500 ha), blé dur (2500 ha)

Collecte bio : colza (50 ha, orge (250 à 300 ha), blé (1 200 ha), pois (50 ha), tournesol (250 ha) - Soja (600 ha), maïs (550 ha)

Surface en conversion

2014 : 86 ha - 2015 : 110 ha - 2016 : 250 ha

pour fournir mais nous sommes en manque sur le noyau protéique », regrette le président. La coopérative se fournit dans la Loire chez Cizeron bio. « L'origine France, ça a un coût, mais cela apporte une véritable tranquillité. Nous sommes très attentifs à la traçabilité. On se souvient des scandales par le passé sur les produits bios d'importation. »

Contractualisation

Pour l'alimentation humaine, les coopérateurs doivent aussi suivre un cahier des charges très strict. « Nous passons des contrats avec nos adhérents avec des objectifs précis. Pour le blé par exemple, nous demandons 30 % de blés améliorants pour parvenir par mélange avec un blé meunier, à un blé avec une bonne valeur en protéines. Pour le soja, un marché en progression, nous sommes exigeants sur le choix des variétés », explique le président.

Cette volonté est portée collectivement par les coopératives régionales qui n'hésitent pas à co-investir dans des outils de production pour gagner en productivité, à l'instar de la Drômoise de Céréales, copropriétaire d'un outil avec La Dauphinoise.

Avec l'essor programmé de la production de céréales bios en France, Christian Veyrier veut toutefois rester prudent. « La hausse des volumes pourrait avoir un effet dépressif sur le prix. La concurrence va s'accroître et les marchés valorisés sont très recherchés. La progression de la consommation en France ne sera pas suffisante pour absorber ces nouveaux volumes. Il est donc plus que jamais nécessaire de maîtriser ses débouchés. Nous avons à ce sujet un vrai dialogue transparent et responsable avec nos adhérents sur l'état des marchés et nos besoins. Ils sont nos partenaires. »

● D.B.

Des échanges céréaliers et éleveurs bio fondés sur une bonne entente

Depuis quatre ans, Jean-Charles Jocteur, installé dans la plaine de Lyon, et les associés du Gaec du Mûrier dans les monts du Jarez (Loire) développent des échanges de marchandises entre agriculteurs biologiques.



Jean-Charles Jocteur, converti en bio depuis quelques années, produit des céréales et des fourrages à Corbas.

C'est naturellement par le biais du réseau des producteurs bio que Jean-Charles Jocteur et les associés du Gaec du Mûrier sont entrés en contact pour mettre en place un échange de marchandises. Lui recherchait du foin pour son exploitation céréalrière, tandis que les membres du Gaec avaient besoin de paille pour leur troupeau bovin. « Je leur vends de la paille en bottes, cela correspond à une quinzaine d'hectares chaque année », explique Jean-Charles Jocteur. « Ces éleveurs me fournissent environ 200 tonnes de foin de bovins issues de leur stabulation et qui sont ensuite épandues sur une dizaine d'hectares de terres. Depuis quatre ans, nous échangeons les mêmes volumes de marchandises sans faire de troc. Ponctuellement, il m'arrive de leur vendre des fourrages supplémentaires s'ils en ont besoin les années de sécheresse ».

« Chacun y trouve son compte »

Parmi les avantages de ces échanges, ce céréalier souligne d'abord le fait de limiter le coût de transport, les deux exploitations étant distantes de 30 km seulement avec l'autoroute à proximité (Corbas dans le Rhône et Saint-Joseph dans la Loire). Le moment venu, les associés du Gaec vont récupérer les bottes de paille sur une parcelle de 15 ha d'un seul tenant en zone de plaine. De son côté, Jean-Charles Jocteur délègue le travail de bottelage et d'épandage à un entrepreneur, sachant qu'il n'est pas équipé en matériels de ce genre. Pour le semi-remorque, la stabulation du Gaec du Mûrier est facile d'accès avec de l'espace aux abords. Cet échange entre céréalier et éleveur bio

permet aussi d'aller au-delà des exigences du cahier des charges en agriculture biologique, sachant qu'il n'est pas obligatoire de s'approvisionner en bio pour du foin épandu et de la paille non destinée à l'alimentation. « On peut dire que c'est une bonne entente de part et d'autre », estime Jean-Charles Jocteur. « Chacun y trouve son compte notamment en termes de prix ». Et d'ajouter, « nous avons pris l'habitude de nous voir deux fois dans l'hiver autour d'une table pour un moment d'échange convivial en période plus calme au niveau des travaux ».

Le Gaec du Mûrier s'approvisionne également auprès d'une autre exploitation céréalrière du Rhône (EARL Robin à Saint-Symphorien-d'Ozon). Pour Jean-Luc Guyot, l'un des associés du Gaec, « l'avantage principal est de pouvoir sécuriser les approvisionnements de notre exploitation. La paille est de qualité et les prix restent corrects, sans spéculation les années de sécheresse. On sait qu'on peut compter sur ces céréaliers quand on a besoin de fourrages. À chaque fois, ils jouent bien le jeu, on a plaisir à travailler ensemble ».

● COLETTE BOUCHER

Pour aller plus loin

► La ferme de Jean-Charles Jocteur et le Gaec du Mûrier font parties du réseau des fermes de démonstration de Rhône-Alpes. Pour visiter la ferme, renseignement sur corabio.org, rubrique ferme de démonstration



Concernant la vente de fourrages, il n'y a pas de règle spécifique de commercialisation.

Matières premières

La réglementation commerciale en vigueur

Les échanges de matières premières entre polyculteurs et éleveurs sont encadrés par une réglementation commerciale. Pour d'autres comme les fourrages, les produits échangés doivent respecter les principes de tout échange commercial, à savoir fournir un produit conforme à ce qui est prévu entre les parties. Concernant les fourrages et les matières organiques, il n'y a pas de règle spécifique de commercialisation. La vente des fourrages est libre. Il en est de même pour la vente sur pied de céréales lorsqu'elles ne sont pas récoltées à maturité. Car elles sont alors considérées comme des fourrages. Ces transactions peuvent concerner le maïs sous forme de plante entière, le maïs récolté en épis non égrenables ou le maïs en grains non parvenus à maturité, les céréales à paille récoltées dans les mêmes conditions. Dans tous les cas, la vente sur pied implique que les produits récoltés soient à l'état des fourrages et utilisés comme tels. En France, la mise en marché des céréales est encadrée par la loi de 1936 sur l'organisation du marché des céréales. Cette loi repose sur le principe de séparation des métiers de production et de stockage/commercialisation impliquant la livraison obligatoire par les agriculteurs à des organismes collecteurs (OC) agréés par FranceAgriMer. L'agriculteur ne peut donc pas commercialiser directement sa production à moins qu'il ne soit agréé OC. Ce système de collecte s'applique aux principales céréales (blé, orge, seigle, avoine, triticale, riz, maïs et sorgho). En contrepartie de ce monopole, les collecteurs ont l'obligation du paiement comptant des producteurs et l'obligation d'accepter toutes quantités livrées, indépendamment des débouchés commerciaux du collecteur.

Mangez bio Isère

Bovins bio : ensemble, c'est mieux

En 2016, la plateforme iséroise affiche une croissance d'activité de 30 %. Pour répondre à une forte demande en viande bovine bio, les acteurs de la filière ont décidé de travailler ensemble.

En décembre dernier, Mangez bio Isère (MBI), association spécialisée dans l'approvisionnement de la restauration collective en produits biologiques en direct des fermes, est devenue une société coopérative d'intérêt collectif (Scic). Ce changement de statut accompagne l'évolution du marché bio, quel que soit le segment. La coopérative, qui compte 35 sociétaires et emploie sept personnes, verra cette année son chiffre d'affaires avoisiner les 2,2 millions d'euros, enregistrant une croissance de 30 %.

Pour répondre à cette forte tendance de la demande en bio de la part de la restauration collective, la filière et son acteur isérois principal Mangez bio Isère s'est engagée dans une structuration qui cherche à satisfaire les intérêts de chaque acteur.

« En ce qui concerne la viande bovine, notre fournisseur privilégié et historique est l'abattoir de La Mure », explique Boris Demaux, responsable commercial de clientèle à MBI. L'abattoir a d'ailleurs fait partie des fondateurs de Mangez bio Isère. Le marché d'origine est la valorisation des avants, c'est-à-dire du sauté de bœuf pour la restauration collective. Très vite s'est posée la question de l'équilibre matière. Que faire des arrières ? « La valorisation des avants en sauté représentent 80% de nos ventes. » détaille Boris Demaux. Le catalogue de MBI compte, outre le sauté, des pièces à griller (steaks) et émincés. « Nous développons ce produit en partenariat avec La Mure dans le cadre de la gestion de l'équilibre matière, notamment pour valoriser les arrières des bêtes ». Mangez bio Isère avance pas à pas, « en bonne intelligence pour trouver des solutions ».

Restauration d'entreprise

Justement, la restauration d'entreprise semble plus disposée à s'approvisionner en pièces à griller. « Sur le scolaire, ce n'est pas gérable de faire des pièces à griller, pour une question de coût et de faisabilité. En revanche, s'il y a du personnel et une clientèle prête à



Le viande de bovin bio, comme les autres produits issus de l'agriculture biologique, fait l'objet d'une forte demande la part de la RHD.

payer le surcoût, alors les entreprises peuvent proposer une grillade dans leur offre de plats chauds, » note Boris Demaux.

Pour mieux gérer l'équilibre matière, la coopérative explore d'autres pistes, comme la distribution avec des magasins spécialisés, qui proposent encore peu de viande dans leurs étals. « Il y a de la place pour ces produits, reprend le responsable commercial de MBI. Une récente étude de la chambre d'agriculture pointe le potentiel de vente des arrières dans les boucheries de l'Y grenoblois. » Il assure qu'il y a suffisamment de bêtes élevées en agriculture biologique sur notre territoire pour garantir une offre de service de qualité avec réactivité. « A la marge, nous développons aussi depuis un an une gamme de steaks hachés surgelés, qui répond à une demande de la restauration d'entreprise. »

Boris Demaux note que « c'est la restauration d'entreprise qui permet à la filière viande bio de se développer ». Elle représente 50 % de l'activité de la coopérative.

Un accord régional

Par ailleurs, pour travailler dans le cadre de la commande publique, Mangez bio Isère a proposé la mise en place d'une réflexion à l'échelle régionale. En effet, les appels d'offres pour les lycées et les collèges isérois passent par la plateforme du lycée Vaucanson à

Grenoble. Un lot bio existe bel et bien dont SICABA (abattoir coopératif d'Auvergne) est le titulaire actuel. « Nous nous sommes rendu compte qu'il n'y avait aucun intérêt à avancer chacun de son côté », rapporte Boris Demaux. Le risque était grand de voir des producteurs entrer en concurrence sur une filière porteuse mais encore peu structurée. « Nous avons décidé de travailler en bonne intelligence pour pérenniser la filière ». Pour répondre conjointement au prochain appel d'offres qui concerne un marché effectif à partir de 2017, Sicaba et MBI ont signé une convention de partenariat. L'accord porte sur la préférence locale pour l'approvisionnement en bovins bio. Pour pallier le manque et asseoir les volumes, Sicaba interviendra en appui de l'abattoir de La Mure. De plus, Sicaba absorbe déjà une partie des arrières de l'abattoir mathésin, notamment lorsque ce dernier doit faire face à une importante commande. Enfin, Sicaba viendra compléter les besoins de MBI en porc local bio et en agneaux. « Nos besoins sont croissants, rappelle Boris Demaux. Nous devons être en capacité de répondre à une croissance de 30%. » Les enjeux sont si importants que la logique régionale s'avère vertueuse. Elle permettrait même de garantir certains marchés à des producteurs désireux de s'engager en viandes bio, et notamment en porc.

● ISABELLE DOUCET

Transformation

Abattoir de La Mure : flexible et bio



L'abattoir de la Mure en Isère, outil de proximité, permet aux éleveurs du secteur de commercialiser leurs animaux en direct.

Repris par un collectif d'agriculteurs après sa mise en liquidation judiciaire en 1996, l'abattoir de La Mure (Isère) s'est de longue date penché sur l'élaboration de son cahier des charges. La crise de la vache folle était passée par là et les éleveurs avaient déjà exclu les stimulateurs de croissance, l'urée dans les rations et favorisé l'apport de protéines végétales. Sauf que cette viande-là devait trouver son marché. La vente directe semblait la solution, mais sujette à de grandes incertitudes. Un noyau dur d'éleveurs a tenu le coup, essayant des hauts et des bas. Paul-Dominique Rebreyend, éleveur et président du conseil d'administration de l'abattoir, voit dans le niveau de vente directe un indicateur de santé des exploitations. En 2015, l'abattoir affichait 380 tonnes de prestations aux éleveurs. Pas moins de 38 % de ce volume est réalisé en bio. « Nous observons une forte pénétration du bio », constate le dirigeant.

La filière est organisée autour d'une structure commerciale, Provi SA*, qui travaille avec la plateforme Manger bio Isère pour la valorisation des avants en restauration hors domicile (RHD). La société commerciale réalise 95 % de son activité bio avec la plateforme. Les arrières des bêtes sont alors réservés principalement à la vente directe. En bio, l'équilibre matière est obtenu grâce à l'activité de Provi, qui recherche des débouchés pour les arrières. Là aussi,

l'abattoir travaille en partenariat avec Manger bio Isère, mais peut aussi se tourner vers Sicaba pour sa maîtrise des marchés haut de gamme.

Conditionnement personnalisé

Un des atouts de cet abattoir de proximité est sa grande flexibilité. L'autre est son atelier de découpe où passent 95 % des bêtes tuées. A la sortie, les éleveurs récupèrent les bêtes sur place, en carcasse, en colis ou sous vide. Ce conditionnement personnalisé leur permet de vendre dans les magasins de producteurs ou à la ferme. « L'abattoir est un outil de travail pour les éleveurs, sa raison d'être », insiste Paul Dominique Rebreyend.

Ce système intéresse une cinquantaine de clients réguliers qui font 60 % du tonnage de l'abattoir. La petite structure a réussi à créer 14 emplois. « Nous travaillons de plus en plus en découpe catégorielle », précise Paul-Dominique Rebreyend. L'abattoir colle au plus près à la demande du consommateur.

Pour les besoins du marché de Manger bio Isère, la chaîne d'abattage emploie six personnes en moyenne sur 1,3 jour par semaine. « C'est un gros travail d'artisan », explique le dirigeant. Les rendements s'établissent à 50 kg/h/homme en découpe comme en emballage. « L'équilibre économique se situe aux alentours de 47 kg/h/homme. Nous ne pouvons pas tomber en dessous en termes de productivité ». ●

* CA Provi 2015: 330 000 euros ; CA abattoir 2015 : 820 000 euros.

Rendez-vous



► Dans le cadre de la Quinzaine de la bio, le 18 octobre : portes ouvertes à l'abattoir de la Mure et à la ferme de Paul-Dominique Rebreyend.

Contact : nicolas.ghiotto@adabio.com

Sicaba

L'alternative du veau

Certifié bio depuis 1992, Sicaba est un acteur important de l'abattage et de la commercialisation de viande bovine, ovine et porcine en Auvergne-Rhône-Alpes.

Les besoins en viande bio en restauration collective connaissent une belle croissance en région. L'opérateur interrégional Sicaba* en témoigne. La part des animaux bio abattus est passée de 15 % en 2003 à 37 % aujourd'hui, se développant plus rapidement que le segment sous label (44,5 % des animaux). Le marché est tiré par la restauration hors domicile (RHD), qui représente une grande part de l'activité de l'entreprise. Sicaba abat environ 2 000 bovins bio par an (60 % viande, 7 % laitier, 32 % mixte), mais seuls 3,6 % viennent du bassin Rhône-Alpes.

Rosé clair

Sicaba invite les éleveurs à se spécialiser dans l'élevage de veaux. « Il existe un marché pour le veau de type 3, c'est-à-dire rouge, pour la restauration collective », explique Luc Mary, le directeur de Sicaba. Les veaux de catégorie 1 et 2, c'est-à-dire de couleur rosé à clair, sont quant à eux dédiés aux marchés des magasins bio et à la boucherie. La recherche de la couleur la plus rosé clair possible est gage d'une belle valorisation, de 9 à 10 euros le kilo en bio, surtout si le veau est bien conformé. Le directeur insiste : « L'activité veau de boucherie est une activité à part entière. Certains éleveurs le font avec des laitières bio. Il y a des expérimentations au lycée agricole de Tulle, où les veaux sont logés dans des cases adaptées. Ce système apporte de bonnes conditions de travail pour l'éleveur et les animaux. C'est une piste car cette viande est très bien valorisée ». Mais sur les 70 veaux abattus chaque mois par Sicaba, très peu viennent de Rhône-Alpes, le savoir-faire réside essentiellement en Auvergne. Autre solution pour les bovins mâles : la finition sur l'exploitation jusqu'à 34 ou 40 mois. Elle est d'autant plus envisageable qu'il existe des expérimentations de castration à huit jours, beaucoup moins perturbantes pour l'animal. Le directeur suggère aussi aux éleveurs d'étaler leur production. Enfin, l'élevage de veaux peut représenter une alternative au broutard dont le marché tend à se contracter.

● ISABELLE DOUCET

Élevage

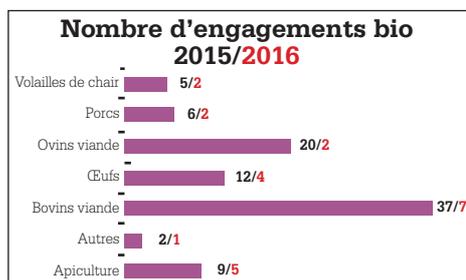
Les filières viande bio ont le vent en poupe

En Rhône-Alpes, le nombre de conversion en bio a fortement augmenté en 2015, et la dynamique semble se confirmer sur le 1^{er} semestre 2016. Les conversions sont importantes en bovin et en ovin viande.

Portées par une demande de viande bio toujours soutenue, les conversions et installations en agriculture biologique ont augmenté plus rapidement que les années précédentes en 2015 dans l'ex-région Rhône-Alpes. « Il y a une forte dynamique de conversion, marquée en 2015, qui ralentit un peu début 2016, décrit Corabio. Toutes les filières viandes confondues, on enregistre plus de 75 nouveaux engagements en bio depuis le 1^{er} janvier 2015 dont une vingtaine pour le début 2016. » Plus d'un tiers de ces nouveaux engagements sont le fait de bovins viande (37), et près d'un 1/5 d'entre eux le sont dans la filière ovins viande (20). A noter que 14 apiculteurs ont fait le choix de la bio. Ensuite, les autres filières comme les poules pondeuses, le porc ou la volaille de chair sont représentées à parts égales.

« Cette dynamique de conversion des bovins allaitants s'observe particulièrement en Ardèche, Isère, Drôme et Rhône, souligne Corabio. Les nouveaux éleveurs ovins bio sont eux plus concentrés sur les départements de l'Ardèche et de la Drôme. »

Le marché de la viande bovine bio devrait évoluer assez rapidement au cours des prochaines années, car parallèlement aux nombreuses conversions en bovin allaitant, les éleveurs en bovin lait sont également nombreux à s'être tournés vers le bio encouragés par des collecteurs en recherche de volume. « Sodiaal avait comme projet de doubler sa collecte de lait bio, rappelle Agathe Vassy. La coopérative y est arrivée. »



Les conversions vers l'agriculture biologique sont très dynamiques dans toutes les filières viande et particulièrement en bovin viande.

D'ici quelques années, les vaches de réformes pourront entrer dans le circuit de la viande bio.

Suite aux installations/conversions de 2015, la part de volailles bio atteint 6,1 % des volailles régionales, soit le même taux qu'en brebis laitières, 7,8 % en chèvre, 6,4 % en brebis viande et 3,5 % en vaches allaitantes. Cette dernière production connaît un gros développement, même s'il existe des freins notamment la difficile valorisation des broutards en bio. En filière longue, quand un naisseur se convertit, il faut ensuite qu'il devienne engraisseur s'il veut engranger la valeur ajoutée au bio qui n'existe pas sur les broutards faute de plateforme bio d'engraissement. C'est pourquoi les organismes de développement de la bio travaillent beaucoup pour former les éleveurs à la finition des animaux en bio. Une journée filière aura d'ailleurs lieu le 13 octobre prochain à Haute-Rivoire.

« On constate qu'une partie importante des installations / conversions en bovins viande se tournent vers la vente directe grâce notamment au réseau assez dense d'abattoirs dans la région, souligne Corabio. Toutes ces nouvelles exploitations vont demander beaucoup d'accompagnement pour aller au bout de leur démarche de conversion dans un contexte de restriction budgétaire pour les structures d'accompagnement. »

Dans toutes les filières, les opérateurs de l'aval sont demandeurs de planification des abattages pour être capable d'absorber les nouveaux volumes sans déstabiliser le marché de la viande bio. « Pour les agriculteurs, il est important de se rapprocher dès leur conversion des acteurs économiques de l'aval pour s'assurer un débouché, souligne Célia Dupetit, chargée de mission filière bio à la chambre d'agriculture Au-

vergne-Rhône-Alpes. Avec la hausse de l'offre, l'aval va privilégier les agriculteurs qui vont fonctionner en filière et qui feront de la qualité. »

Cette accélération des conversions en viande bio s'explique par la forte demande de la GMS avec certaines enseignes qui ouvrent même des rayons boucherie frais en bio et par l'augmentation des aides à la conversion dans la nouvelle PAC.

● CAMILLE PEYRACHE

Regards

Des conversions en viande bio nombreuses en Auvergne

Dans les différentes filières viande, les conversions vers l'agriculture bio sont également très dynamiques en Auvergne. Près de 50 exploitations se sont par exemple converties en 2015 en bovin allaitant, principalement dans l'Allier et le Cantal. « En volailles, les opérateurs économiques cherchent à installer de nouveaux ateliers et augmenter leur approvisionnement, ajoute Célia Dupetit, chargée de mission filière bio à la chambre d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes. Dans le porc également la demande est soutenue de la part d'opérateurs et la production n'arrive pas à répondre à celle-ci. Certains acteurs estiment qu'ils pourraient commercialiser deux fois plus de viande de porcs bio. Or avec douze conversions en 2015, soit le double qu'en 2014, c'est mieux, mais c'est encore assez peu. »

● CP

Du nouveau pour les substances naturelles

Rencontre avec Patrice Marchand, expert substances naturelles à l'ITAB (Institut Technique de l'Agriculture Biologique), organisme dédié à la coordination nationale de la recherche-expérimentation en AB. Il s'investit depuis plus de cinq ans sur le dossier complexe des PNPP.

Depuis un an et demi, huit produits ont fait leur entrée dans la catégorie européenne des substances de base, utiles à la protection des cultures, portant à onze le nombre d'approbations. C'est le résultat de cinq années de travail technique et réglementaire, en particulier pour l'ITAB qui a porté huit des onze dossiers approuvés pour les substances de base. « Des demandes n'ont pas abouti, certes, mais globalement la « mécanique » est en marche. Nous travaillons sur de nouveaux dossiers, pour lesquels les procédures sont en cours à différents niveaux : l'ortie, l'eau oxygénée, l'achillée millefeuille, le quassia amara, la farine de moutarde et bien d'autres. »

Parallèlement à la réglementation générale sur les substances de base, la modification du règlement européen obtenue le 29 avril 2016, simplifie la procédure spécifique à leur utilisation en production biologique. Désormais toutes les substances de base alimentaires

d'origine animale ou végétale autorisées en réglementation générale pourront être utilisées automatiquement en AB.

« Ce transfert direct est un progrès important. Reste à travailler sur les demandes de transfert pour les substances d'origine minérale. C'est le cas du bicarbonate de sodium et le phosphate de diammonium. » souligne Patrice Marchand. « Globalement en ce qui concerne les substances de base, il nous faut maintenant générer les dossiers de nouvelles substances à partir des besoins du terrain et les remontées des agriculteurs bio. »

Biostimulants, un grand pas en avant

Pour la deuxième catégorie des PNPP définie dans l'article 50 de la loi d'avenir agricole, un grand pas vient d'être franchi avec le décret du 30 avril 2016. « La liste de départ comportait près de 1 000 références, mais



Préparations naturelles peu préoccupantes, ce qu'il faut savoir

Il n'existe pas de préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP) au sens européen, mais la loi d'avenir agricole décrit deux types de PNPP, au sens français : les « substances de base » (règlement CE n°1107/2009) et les « biostimulants » (article 50 de la loi d'avenir).

Pour les substances de base :

Il s'agit de substances alimentaires ou traditionnelles dont l'activité principale n'est pas phytopharmaceutique mais utile à la protection des cultures, au titre de l'article 23 du règlement CE n°1107/2009

(complété par l'article 28). Après la prêle, le sucre, l'extrait d'écorce de saule, les lécithines, l'hydroxyde de calcium et le fructose, le bicarbonate de sodium et le vinaigre rejoignent notamment la catégorie européenne des substances de base. Ce sont donc des matières ayant déjà un usage reconnu en tant que denrée alimentaire ou pharmaceutique et jugées inoffensives pour l'être humain et l'environnement. Leur validation suit une procédure théoriquement simplifiée par rapport aux autres pesticides et, surtout, elles ne sont pas soumises à autorisation

de mise sur le marché. Elles ne sont pas protégées par l'approbation en substance de base : pas besoin, donc, d'une autorisation nationale pour les fabriquer, les vendre ou les utiliser.

Pour les biostimulants (purin d'orties, tisanes...) :

Selon la définition des groupes de travail de la Commission Européenne sur les fertilisants, leur fonction concerne « la stimulation des processus naturels qui favorisent/améliorent l'absorption ou l'utilisation des nutriments, la tolérance aux stress abiotiques, la

qualité ou le rendement de la culture, indépendamment de la présence de nutriments. ». Chacun peut préparer, utiliser et vendre la préparation qu'il souhaite à condition qu'elle soit obtenue « par un procédé accessible à tout utilisateur final, c'est-à-dire non traitée ou traitée uniquement par des moyens manuels, mécaniques ou gravitationnels, par dissolution dans l'eau, par flottation, par extraction par l'eau, par distillation à la vapeur ou par chauffage uniquement pour éliminer l'eau. »

SOURCE : ANNE HUGUES, CORABIO
Pour plus d'info : <http://www.itab.asso.fr>

“ Les 141 substances naturelles à usage biostimulant ajoutées aux substances de base vont constituer une gamme de travail très opérante pour les agriculteurs bio ! ”

Patrice Marchand

« Des produits indispensables ! »

Stéphane Sérol est viticulteur sur la côte roannaise à Renaison (Loire). Il est à la tête, avec sa femme, du domaine Sérol, 28 ha en conversion bio depuis 2014. Il a créé aussi, avec la famille Troisgros, le domaine des Blondins, converti en bio depuis 2008. Stéphane nous fait partager son expérience en matière de PNPP.

J' utilise des plantes depuis quelques années, c'est une expérience modeste par rapport à d'autres collègues qui les pratiquent depuis plus longtemps. Mais, pour moi cette ouverture sur d'autres solutions est devenue indispensable. En viticulture, sur notre secteur, ce sont des compléments incontournables au cuivre pour lutter contre le mildiou.»

Limiter l'utilisation du cuivre

Stéphane utilise la reine des prés, la rhubarbe et la bourdaine en décoction. Il les applique sur feuille avec le cuivre dans le même passage de pulvérisateur. Objectif : éviter la sporulation du mildiou. Si la pression est forte, il intervient avec la bourdaine et la rhubarbe. En fin de saison, il se sert de la prêle. Les PNPP permettent à Stéphane de limiter au maximum l'utilisation du cuivre afin d'être largement au dessous de la norme européenne des 30 kg/ha maximum sur six ans pour atteindre entre 2,5 et 5 kg/ha et par an sur son exploitation en moyenne depuis cinq ans.
« Pour la lutte contre l'oïdium, je n'utilise rien en plus



Stéphane Sérol, viticulteur à Renaison (42).

du soufre car nous sommes sur une zone où la pression n'est pas très élevée. »

En ce qui concerne les biostimulants, Stéphane les applique au cas par cas, son objectif général étant plutôt de maîtriser la vigueur de la vigne pour limiter par exemple le développement de maladies comme l'oïdium. « Mais dans le cas de figure d'une année très sèche comme en 2015, j'ai utilisé du purin d'ortie, il fallait booster la plante. »

Se former pour aller plus loin

Stéphane s'est formé lui-même via des lectures et en échangeant avec d'autres viticulteurs. Il prévoit pour cet hiver de participer à des formations pour découvrir les vertus d'autres plantes, mieux préparer les décoctions et mieux maîtriser leur application.

« Pour moi, la lutte en viticulture bio ne s'arrête pas à arrêter les produits de synthèse en les remplaçant par le cuivre et le soufre. Nous devons explorer d'autres voies et les PNPP en font partie ! C'est aussi ce qui me passionne dans mon métier. Mon objectif est de mettre une stratégie la plus globale possible pour avoir une plante saine, protéger le sol et plus largement l'environnement, protéger les consommateurs et les vignerons, et obtenir une signature de terroir sur mon vin ! »



Pour l'achillée, le dossier d'approbation est en cours.

c'est un vrai plus pour les producteurs car les 141 substances naturelles (qui datent de 2008) à usage biostimulant ajoutées aux substances de base approuvées vont constituer une gamme de travail très opérante pour les agriculteurs bio ! »

« Attention, poursuit-il, l'admissibilité de ces produits en agriculture bio n'est pas encore complètement acquise. La réponse définitive devrait intervenir d'ici peu par décret ou arrêté. La transcription de la réglementation française en droit européen est en cours. Nous sommes aussi en attente d'un règlement européen sur la fertilisation, les amendements et les biostimulants dont la publication était annoncée pour 2015 ! Et nous savons déjà que l'Italie, l'Allemagne et la France ont du mal à s'entendre, en tout cas proposent des catégories que pour l'instant ne reconnaît pas complètement la Commission européenne. »

● AV Sources : ITAB



La prêle utilisée par Stéphane Sérol.

● AV

Le bio : c'est une philosophie de vie

Respect du sol et équilibre des écosystèmes sont des valeurs fortes pour le Gaec de Luisandre, basé dans l'Ain. Rencontre avec l'un des deux associés : Cyril Lorréard, fervent défenseur du respect de l'environnement.

Au bout d'une allée, les serres du Gaec Terres de Luisandre apparaissent... À quelques pas de là, le magasin de l'exploitation expose ses beaux légumes aux couleurs chatoyantes. Cyril Lorréard et son associé Mathieu Bianchetti, produisent ici, à Saint-Denis-les-Bourg, en Bresse, une gamme variée de légumes bio, qui a rendu fidèle une clientèle avide de produits frais aux saveurs authentiques. « Pour moi, s'installer en bio, c'est une logique, la logique de prendre soin de sa planète. Avec la possibilité de faire aussi bien que les conventionnels, voire mieux. Il suffit d'avoir la capacité technique et l'esprit d'adaptation. Il faut que l'homme ait le moins d'impact possible sur l'environnement », explique Cyril. À 36 ans, Cyril Lorréard est plus que jamais convaincu d'avoir choisi la bonne voie, ajoutant sa pierre à la construction d'un monde meilleur pour les générations futures. Rien ne le prédestinait pourtant à être agriculteur, sa famille n'ayant aucun lien avec le milieu agricole... Après un DEUG de géologie, puis une école d'ingénierie d'espace rural à Annecy, il part un an à Madagascar pour assurer, en lien avec ses études, des missions associatives. De retour en France, entre 2000 et 2004, il « fait des saisons » chez des maraîchers bio, aux Jardins du Temple en Isère. C'est alors qu'il rencontre sa femme. « Elle avait fait des études de lettres, mais elle a aussi préparé un BPREA polyculture

élevage car elle était attirée par l'élevage de chèvres. En attendant de trouver une ferme, j'ai continué aux Jardins du Temple. Puis mon fils est né en 2006 et on s'est posé des questions sur le métier d'éleveur caprin. Je me suis finalement tourné de plus en plus vers le maraîchage... », raconte Cyril.

2009 : le projet est sur les rails

Après deux ans de recherche, en 2009, année de naissance de sa fille, Cyril trouve finalement un site pour exploiter, via la Safer, sur la commune de Saint-Denis-les-Bourg dans l'Ain. Un an après, l'exploitation est créée.

Pourquoi en bio ? Il confie : « J'ai toujours été sensible à la nature étant jeune. J'aimais prendre des photos de nature, me balader... Et puis je n'ai jamais fait de conventionnel non plus... Aujourd'hui si je fais ce métier, c'est surtout pour mes enfants, car c'est difficile psychologiquement et physiquement. Il y a toujours un décalage entre la réalité de notre métier et la perception des gens. On ne demande pas de la reconnaissance. Ce que je veux, c'est changer les mentalités ». Cyril et son associé disposent aujourd'hui d'une SAU de 5 ha et de 4 000 m² de tunnels. Les légumes sont vendus à 95 % à la ferme, au marché de Bourg-en-Bresse et en paniers en mode associatif (association Les paniers de Luisandre). La vente en Amap (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) représente 10 % du chiffre d'affaires. « C'est en forte progression chaque année. L'avenir, ce sont les petites fermes, les fermes vivantes, à taille humaine, ajoute Cyril. Il faut que les gens, à force de venir, comprennent que le légume a un prix. Ils mangent un légume sain, produit dans un environnement sain. »

La clientèle est très variée, de tous âges, tous milieux sociaux. Elle vient acheter ses légumes au détail ou



repart avec son panier. « Avec un panier, les gens ont leurs légumes pour la semaine. Le mardi nous en vendons une trentaine. »

Éthique, technicité, et rigueur

L'agriculteur porte un regard bien personnel sur la pratique de l'agriculture bio. « Le monde peut vivre de la bio, mais il faudrait que la production devienne beaucoup plus technique. Il y a deux sortes d'agriculteurs bio : ceux qui se convertissent car ils y croient, et ceux qui font du bio « industriel », c'est la dérive du bio. Notre éthique, c'est de faire de l'éducation à l'environnement. Il faut arrêter d'avoir un point de vue égoïste. L'idée à faire passer est de dire : « je soutiens ce producteur bio car il ne pollue pas et parce que mes enfants auront une jolie terre pour leur avenir ». L'objectif étant de produire des légumes qui attirent les gens, c'est par ce biais-là que l'on peut avoir un impact pour les sensibiliser. Manger bio, c'est éthique, c'est une priorité dans un budget. Chaque décision doit être réfléchie pour donner le meilleur à nos enfants ». La technique, Cyril l'a apprise aux Jardins du Temple, mais aussi lors des nombreuses visites de fermes bio. « Quand je me suis installé, je n'étais pas sûr de moi. Mais j'étais bien encadré par des techniciens de l'Adabio (association pour le développement de l'agriculture biologique). Je me suis également beaucoup entraîné avec un maraîcher d'Hautecourt-Romanèche. Lorsqu'on s'installe, il ne faut pas s'enfermer », conseille-t-il. Son investissement de départ a

Fiche d'identité

Gaec Terres de Luisandre (Ain)

2010 : Création de l'exploitation par Cyril Lorréard

2013 : Installation de Mathieu Bianchetti et création du Gaec

Surface : 5 ha ; 4 000 m² de tunnels

Investissement global : 300 000 euros

Commercialisation : en vente directe à la ferme, paniers de Luisandre, marché de Bourg-en-Bresse... ●

“ Pour moi, s'installer en bio, c'est une logique, la logique de prendre soin de sa planète. Avec la possibilité de faire aussi bien que les conventionnels, voire mieux. ”

Cyril Lorréard, Gaec de Luisandre

“ Nos objectifs sont de gagner en temps de travail et d’avoir un salaire décent. Je travaille en moyenne 52 heures par semaine, pour un salaire d’environ 1 500 euros par mois. ”

Cyril Lorréard, Gaec de Luisandre



Cyril Lorréard, un homme passionné et empreint de valeurs fortes, qui s’attache à faire changer les mentalités.



Quatre mille mètres carrés de tunnels sous lesquels est produite une large gamme de légumes de saison.



Des légumes bio, produits dans un environnement sain, qui attirent une clientèle grandissante.

été de 260 000 euros, avec une aide de 15 000 euros (DJA). Aujourd’hui, l’investissement global (avec son associé) s’élève à 300 000 euros.

« Nos objectifs sont de gagner en temps de travail et d’avoir un salaire décent. Je travaille en moyenne 52 heures par semaine, pour un salaire d’environ 1 500 euros par mois. L’an passé j’ai pu prendre six semaines de vacances, et un week-end sur deux ». La rencontre avec son futur associé s’est faite entre 2007 et 2009. « Il travaillait alors dans l’horticulture. Il venait aider bénévolement. En 2011, j’ai commencé par lui proposer d’être salarié tout en lui demandant de réfléchir à une association. Mathieu a fait son stage de pré-installation en 2011, et m’a ensuite rejoint en tant qu’associé ». Cette année le Gaec emploie deux salariés de mai à octobre, soit un total de 45 heures par semaine de salariat, plus 20 heures par semaine sur les autres périodes. Les deux associés ont mis en place un système de planning efficace. « Nous tenons un registre complet des cultures, car on fonctionne en planches permanentes. C’est très important pour les rotations. Nous avons divisé la ferme en neuf lots d’une même surface, ce qui permet de faire une rotation de neuf ans. Dans ces neuf années, il y a deux ans complets d’engrais verts. On améliore ainsi nos rendements et la structure du sol. D’année en année on sent bien que c’est toujours mieux ».

Matériel : auto-construction et échanges d’expériences

Lors de son installation, Cyril Lorréard achète ses premiers outils. Mais à l’époque, les outils adaptés aux planches permanentes sont rares ! « On a insisté auprès de l’Adabio pour qu’un stage soit organisé afin que l’on puisse nous-mêmes construire nos outils. Mon ancien patron, Joseph Templier, a encadré les premières formations. En 2010, l’association Adabio auto-construction s’est créée ; devenue depuis l’Ate-

lier Paysan (Société coopérative d’intérêt collectif). Au départ, on a auto-construit huit machines en cinq jours, à dix personnes. Joseph Templier avait créé les outils de base des planches permanentes : la butteuse, le cultibutte, et le vibroplanche ».

Le Gaec dispose aujourd’hui d’une quinzaine d’outils, chacun permettant de s’adapter aux conditions du sol. Et Cyril d’ajouter : « beaucoup ont été bricolés, certains achetés d’occasion, et on a installé des triangles d’attelage sur le tracteur avec à la clé un gros gain de temps. Les stages nous permettent aussi de beaucoup évoluer en agronomie, et d’utiliser les bons engrais verts qui vont structurer le sol en profondeur. Des échanges vraiment très riches, et très conviviaux. Les stages durent de trois à cinq jours. J’en suis à mon quatrième depuis mon installation, et on va en refaire un cet hiver ». Un état d’esprit qu’il développe à tous les niveaux : l’éducation, l’écologie, et l’énergie (Cyril est impliqué dans le collectif Centrales Villageoises, des sociétés locales ayant pour but de développer les énergies renouvelables sur un territoire en associant citoyens, collectivités, et entreprises locales). Il a aussi auto-construit sa maison en paille, avec des matériaux écologiques. Les associés du Gaec accueillent également régulièrement des classes, en juin et septembre – octobre pour sensibiliser les plus jeunes à leurs valeurs.

● PATRICIA FLOCHON

Pour aller plus loin

► Le Gaec Terres de Luisandre fait partie du réseau des fermes de démonstration de Rhône-Alpes.

Pour visiter la ferme, renseignement sur corabio.org, rubrique ferme de démonstration



Matériel

Focus sur le cultibutte

Baptisé cultibutte du fait que ses principaux organes sont des dents de cultivateur, complétées par une paire de disques, cet outil est idéal pour le travail en butte et en planches permanentes, pour la reprise d’un labour ou d’une fin de culture. Conçu pour façonner ou entretenir les buttes, c’est l’outil de prédilection du Gaec Terres de Luisandre. « Equipé d’une herse derrière, il permet de reprendre les terrains, remonter les buttes, et « presque » faire une finition de sol en enlevant la herse et en ajoutant un rouleau. C’est un outil très polyvalent. Deux passages sont suffisants ». Le système de fixation des dents ou des socs le rend aisément et rapidement réglable, adaptable. Après un coup de bêche dans le sol pour visualiser son état, et en connaissant la culture à venir grâce à un bon planning, il est facile de moduler l’outil pour intervenir le plus judicieusement possible. ●



Le cultibutte, un outil très polyvalent.

Le programme Bio et eau poursuit sa route

Avec la loi NOTRe, la gouvernance du programme bio et eau évolue. Le comité de pilotage régional se voit en effet supprimé et les financements redistribués. Mais force est de constater que les différents acteurs concernés restent conscients des enjeux et les actions devraient se poursuivre.

Avec deux captages classés prioritaires au regard de la qualité de l'eau dans le bassin de vie de Bourg-en-Bresse (Ain), sept dans la plaine de Valence et Romans-sur-Isère (Drôme) et douze dans la vallée de la Bourbre (Isère), la protection de l'environnement et plus particulièrement celle de l'eau reste une priorité pour les autorités, élus, acteurs économiques, groupements de producteurs et chambres consulaires.

Des comportements qui évoluent

Depuis 2012, un projet pilote Bio et eau est ainsi mené sur ces trois territoires. Le fil rouge est commun : développer l'agriculture biologique afin de lutter contre la pollution de l'eau. « Pour certains captages, le taux de nitrates est à la limite de la potabilité », explique Grégoire Jasson, chargé de mission à Agribiodrôme. Concrètement, trois animateurs rencontrent chacun, chaque année, plusieurs dizaines d'agriculteurs conventionnels afin d'échanger avec eux autour de l'agriculture biologique. Des formations et des temps d'échanges sont aussi organisés. « On parle de méthodes agronomiques par exemple, s'ils ont déjà envisagé le bio, quels sont leurs freins, les idées reçues, etc. Nous adaptons les réponses et les actions en fonction des profils de nos interlocuteurs », poursuit-il. L'approche se veut concrète et basée sur la réalité de chaque ferme. Comme un éveillé.

Certains opérateurs, comme les coopératives, s'affichent peu à peu comme des moteurs. La Drômoise de céréales et La Dauphinoise collectent déjà depuis de nombreuses années en bio. Mais en Isère, d'autres acteurs s'emparent de cette problématique, comme la Maison François Cholat ou Sodiaal. Biolait réaffirme



Agribiodrôme a proposé aux agriculteurs une formation afin de mieux comprendre leur sol.

aussi sa volonté de se développer. « Le bio se développe s'il y a des opportunités économiques », précise Olwen Thibaud, animatrice Bio et eau Bourbre à la Chambre d'agriculture de l'Isère.

Nouvelles gouvernances à venir

À compter de 2017, le comité de pilotage régional sera supprimé. Les décisions seront dès lors prises directement sur les territoires. Même si certains dossiers continueront d'être traités en commun, à l'instar de l'élaboration de la lettre mensuelle Du lien. Dans la plaine de Valence et Romans-sur-Isère, le programme sera toujours financé par l'Agence de l'eau. Mais elle subventionnera directement la communauté d'agglomération Valence Romans sud Rhône-Alpes, qui pilotera désormais le programme. Il faut dire que celui-ci s'inscrit plus globalement dans la stratégie de l'intercommunalité mise en place en faveur du développement agricole et forestier 2016-2020. Le programme – qui sera par ailleurs « site pilote » Fnab – est toujours en cours d'élaboration. Son nom devrait toutefois changer. Pour le reste, la gouvernance restera plurielle. « Afin de garder cette force locale et le croisement des synergies », précise Fabrice Larue, vice-président de l'aménagement du territoire et de la ruralité. Ainsi, le conseil départemental, la Région, les syndicats d'eau, la DDT, l'ARS, la chambre d'agriculture, les coopératives économiques et Agribiodrôme devraient continuer à être autour de la table.

En Isère, Bio et eau reste porté par la chambre d'agri-

culture, en lien avec Adabio et le Smabb (Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Bourbre). Les fusions de collectivités sur le territoire sont l'occasion de sensibiliser à nouveau les élus et de travailler à leur meilleure implication sur la thématique. « Ils souhaitent se mobiliser. Ils se demandent comment ils peuvent agir à leur niveau, notamment en termes de foncier, de restauration collective, etc. », indique Olwen Thibaud.

Dans l'Ain, le poste d'animateur dépend désormais de Cap3B, le syndicat mixte de développement du bassin de Bourg-en-Bresse. « Les élus étaient très impliqués dès le début du projet. Il y a une prise de conscience sur le terrain », note l'animatrice Colette Suchel. Comme dans les deux autres départements, l'objectif est de faire évoluer les pratiques. Et sur ce territoire, cela n'était pas une mince affaire. « On partait du plus loin. Aujourd'hui, les agriculteurs se questionnent sur ce qui leur correspondrait le mieux et sur la vision qu'ils se font du métier », poursuit-elle. Mais la dynamique est là aussi lancée. La démarche de conversion et d'évolution des pratiques peut être longue pour l'agriculteur. Trois ans après le lancement du programme, les territoires portent davantage leur attention sur le recours des agriculteurs aux outils mis à leur disposition. Le nombre de diagnostics de conversion est d'ailleurs en recrudescence. L'adage ne pouvait mieux être utilisé : ne dit-on pas, en effet, « que ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières ? »

● A.T.

« L'agroécologie, c'est tirer parti de ce que nous offre la nature »

Yves François, élu de la chambre d'agriculture de l'Isère et de la chambre régionale Auvergne-Rhône-Alpes au sein du collège des Cuma, attache de l'importance à la notion d'agroécologie en agriculture.

Comment définissez-vous l'agroécologie ?

Yves François : « L'agroécologie consiste à tirer parti de ce que nous offre la nature pour produire avec la volonté de diminuer au maximum l'utilisation des intrants d'origine chimique ou des produits de synthèse. Cela veut dire aussi privilégier la biodiversité et tout ce que la nature met au service de l'agriculture. L'agroécologie englobe un ensemble de pratiques qui sont en cohérence, en synergie. En France, et surtout en Rhône-Alpes, les agriculteurs font de l'agroécologie depuis longtemps et ils doivent continuer sur cette dynamique de pratiques ».

Dans quel contexte la notion d'agroécologie est-elle apparue au sein du réseau des Cuma ?

Y.F. : « La fédération nationale des Cuma, lors de son congrès en 2013, a fait adopter une motion favorable à l'agroécologie comme ligne directrice. En Rhône-Alpes, la FRCuma a décidé de suivre cette feuille de route émanant d'une volonté politique. Fin 2014, le bureau de la FRCuma s'est bien renouvelé et la nouvelle équipe d'élus a défini une feuille de route en insérant assez naturellement l'agroécologie. J'ai beaucoup apprécié cette méthode de travail témoignant d'une volonté de faire évoluer la politique au sens

noble du terme, sans renier ce qui a été fait auparavant. Au niveau de la FRCuma, une technicienne a été embauchée pour consacrer une partie de son temps de travail à l'agroécologie. Cela montre bien qu'il y a une volonté politique sur le plan régional ».

Les Cuma travaillent en partenariat avec les chambres d'agriculture et Coop de France. Qu'en est-il de la collaboration avec des organismes liés à l'agriculture biologique ?

Y.F. : « Les FRCuma s'impliquent aujourd'hui dans les pôles conversion bio, et notamment dans la Quinzaine de la Bio en Rhône-Alpes. Collaborer avec des structures biologiques me paraît tout à fait indispensable. On se rend bien compte que les pratiques biologiques passent aussi par l'utilisation de matériels notamment pour le travail des sols. L'intérêt de l'agroécologie est de remettre l'agronomie au centre en redonnant des lettres de noblesse à la microbiologie du sol. Le problème est que, pendant trop longtemps, on a considéré le sol comme un support à l'élevage et aux cultures. Or, les agriculteurs biologiques ont redonné au sol la notion de milieu vivant. Mais il faut aller encore plus loin ».

● PROPOS RECUEILLIS PAR COLETTE BOUCHER



Yves François : « L'intérêt de l'agroécologie est de remettre l'agronomie au centre en redonnant des lettres de noblesse à la micro-biologie du sol ».

Le concept de l'agroécologie

L'agroécologie est une démarche scientifique attentive aux phénomènes biologiques. Elle combine le développement agricole et la protection de l'environnement naturel. Elle est à la base d'un système global de gestion d'une agriculture multifonctionnelle et durable, qui optimise la production et minimise les intrants. Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement. C'est donc une façon de concevoir des systèmes de production visant à diminuer les pressions sur l'environnement (par exemple, réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter, voire supprimer le recours aux engrais de synthèse et aux produits phytosanitaires...) et à préserver les ressources naturelles (eau, énergie, éléments minéraux...). L'agroécologie prend en considération l'exploitation dans son ensemble et s'appuie sur une approche systémique pour maintenir ou améliorer les résultats techniques et économiques tout en renforçant les performances environnementales. Cela permet de réintroduire de la biodiversité et de remettre l'agronomie au centre des systèmes de production. ●



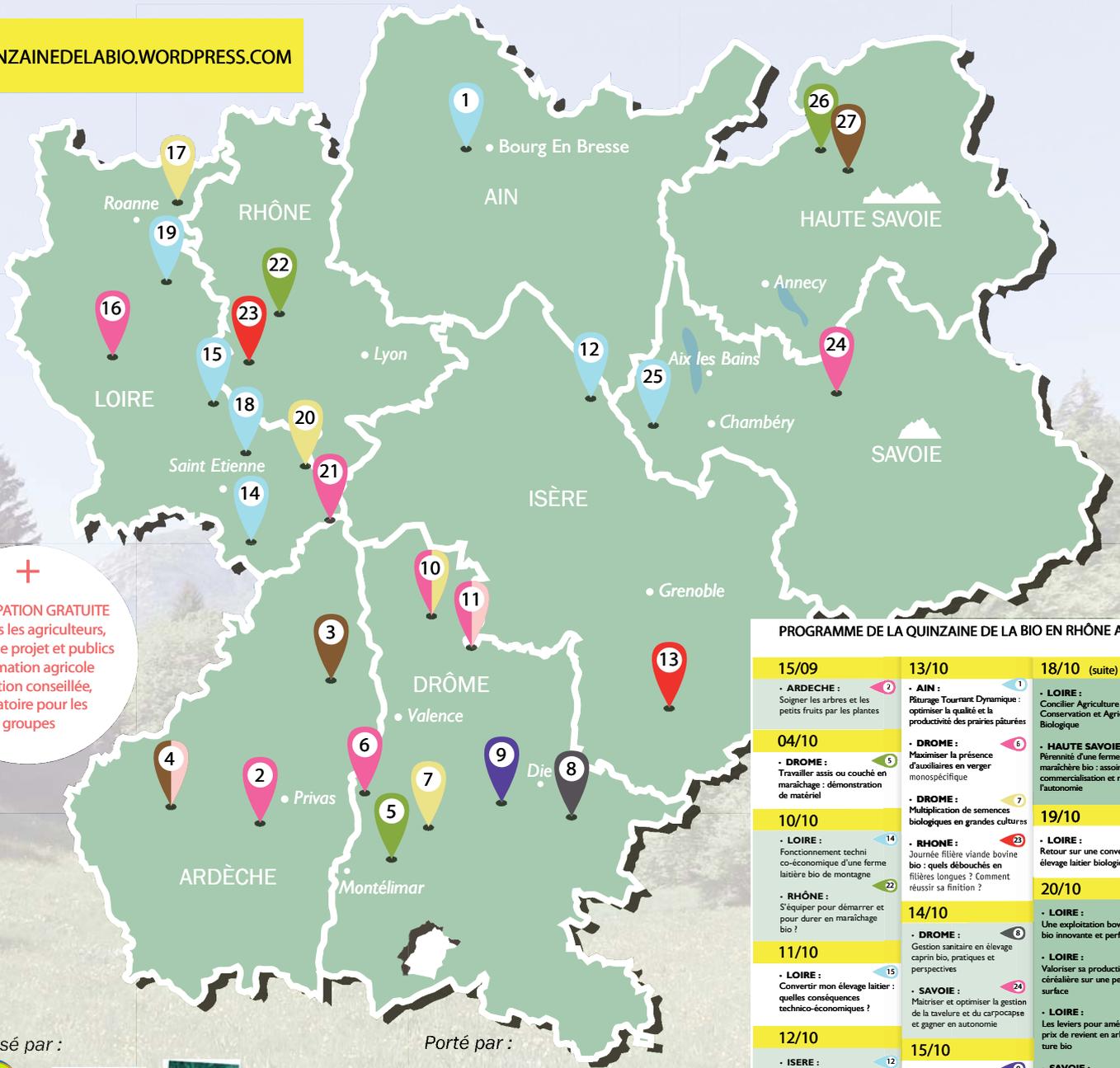
L'agroécologie est une façon de concevoir des systèmes de production visant à diminuer les pressions sur l'environnement.

Quinzaine DE LA BIO

DU 10 AU 21 OCTOBRE 2016

27 rendez-vous à la découverte de l'agriculture biologique en Rhône-Alpes !

WWW.QUINZAINEDELABIO.WORDPRESS.COM



+
PARTICIPATION GRATUITE pour tous les agriculteurs, porteurs de projet et publics en formation agricole
Inscription conseillée, obligatoire pour les groupes

PROGRAMME DE LA QUINZAINES DE LA BIO EN RHÔNE ALPES

15/09 - ARDECHE : Soigner les arbres et les petits fruits par les plantes	13/10 - AIN : Pâturage Tourant Dynamique : optimiser la qualité et la productivité des prairies pâturées - DRÔME : Maximiser la présence d'auxiliaires en verger monospécifique - DRÔME : Multiplication de semences biologiques en grandes cultures	18/10 (suite) - LOIRE : Concilier Agriculture de Conservation et Agriculture Biologique - HAUTE SAVOIE : Pérennité d'une ferme maraîchère bio : assurer sa commercialisation et rechercher l'autonomie
04/10 - DRÔME : Travailler assis ou couché en maraîchage : démonstration de matériel	10/10 - LOIRE : Fonctionnement technico-économique d'une ferme laitière bio de montagne - RHÔNE : S'équiper pour démarrer et pour durer en maraîchage bio ?	19/10 - LOIRE : Retour sur une conversion en élevage laitier biologique - LOIRE : Une exploitation bovin lait bio innovante et performante
11/10 - LOIRE : Convertir mon élevage laitier : quelles conséquences technico-économiques ?	14/10 - DRÔME : Gestion sanitaire en élevage caprin bio, pratiques et perspectives - SAVOIE : Maîtriser et optimiser la gestion de la tavelure et du carpocapse et gagner en autonomie	20/10 - LOIRE : Valoriser sa production céréalière sur une petite surface - LOIRE : Les leviers pour améliorer ses prix de revient en arboriculture bio
12/10 - ISÈRE : Convertir son exploitation laitière : une démarche globale vers plus d'autonomie - LOIRE : Autoconstruire pour améliorer l'ergonomie du système et mettre en place des pratiques agroécologiques : exemple en arboriculture.	15/10 - DRÔME : Un semoir à engrais verts libre et approprié en vigne : vers l'autonomie technique et financière	21/10 - HAUTE SAVOIE : Adapter son système pour améliorer l'autonomie
18/10 - ARDECHE : Brebis laitières bio : conduite du troupeau et des terres - DRÔME : Convertir une exploitation grandes cultures et arboriculture en bio - ISÈRE : Stratégie d'engraisement d'un troupeau allaitant et structuration d'une filière viande bio départementale	28/10 - DRÔME : Un atelier PPAM bio bien valorisé sur une ferme diversifiée : cosmétiques et circuits courts	27/10 - HAUTE SAVOIE : Architecture paysanne libre et écolo biologique : réfléchir / réaliser son projet
09/11 - ARDECHE : Des plantes pour soigner les animaux d'élevage en bio		

Organisé par :



Porté par :

Avec le soutien de :

